

Cambià u campà



Adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 26 octobre 2021

SUNTA / SOMMAIRE

Prologue	7
Thématique 1 - Vers un nouveau modèle économique	11
A/ Réorienter l'économie pour la mettre au service des habitants : soutenir le développement d'une économie durable dans les territoires et y associer une formation adaptée	13
A1/ Remettre la proximité au centre	14
A2/ Mettre l'agriculture au service d'une économie durable, responsable et innovante	16
A3/ Repenser le tourisme en s'orientant vers une offre durable et responsable valorisant l'économie verte et circulaire	18
A4/ Soutenir et développer les filières innovantes et engager les transformations des filières traditionnelles	20
B/ Faire de la justice sociale et de la solidarité une réalité	23
B1/ Faire de l'emploi et des salaires la clef d'une reprise économique au service du progrès social	24
B2/ Garantir les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et tous	28
Thématique 2 - Vers une meilleure qualité de vie pour tous	31
A/ Jouer la carte des solidarités et lutter contre la précarité et agir pour la santé, sur le bien-être	33
A1/ Redynamiser les réflexions stratégiques pour faire face à l'augmentation massive de la précarité	34
A2/ Adopter un train de mesures concrètes pour répondre à l'urgence sociale	37
A3/ Simplifier l'accès aux aides de la CdC pour les associations luttant contre la précarité et l'exclusion	38
A4/ Replacer la santé au coeur de la société	40
B/ Créer un cadre de vie respectueux de l'environnement	43
B1/ Concevoir et mettre en place des mesures visant à préserver l'environnement et la biodiversité	44
B2/ Faire évoluer les stratégies en lien avec les objectifs de développement durable	46
C/ Penser l'aménagement du territoire en intégrant les préoccupations environnementales et durables	51
C1/ Adapter les orientations stratégiques aux objectifs prégnants du territoire	52
C2/ Donner aux territoires les moyens de leur développement par l'implantation d'infrastructures	54

Thématique 3 - Vers l'émancipation individuelle et collective ----- 57

A/ Renforcer l'autonomie globale de la Corse et le développement d'une gouvernance basée sur le débat démocratique ----- 59

A1/ Agir au niveau institutionnel ----- 60

A2/ Agir au niveau de la participation citoyenne ----- 62

A3/ Agir pour la reconnaissance des Corses de l'extérieur ----- 63

B/ Préparer les générations futures à l'exercice de leur citoyenneté par l'éducation et la formation ----- 65

B1/ Agir pour tendre vers un système éducatif performant ----- 66

B2/ Faire de la formation un levier d'émancipation et d'épanouissement personnel et collectif ----- 70

B3/ Développer chez les jeunes générations le sens des responsabilités collectives et civiques ----- 72

C/ La culture, indispensable levier d'émancipation individuelle et collective ----- 75

C1/ Conforter l'existant et soutenir la création et l'émergence de nouvelles formes ----- 76

C2/ Veiller à l'accessibilité culturelle sur l'ensemble du territoire ----- 77

C3/ Assurer la promotion et le rayonnement de la culture corse ----- 79

D/ Développer la présence de la langue corse au-delà du simple concept de moyen de communication ----- 81

D1/ Développer l'enseignement de la langue à l'école et à tous les niveaux de formation ----- 82

D2/ Promouvoir et valoriser l'action associative ----- 83

D3/ Structurer, développer et valoriser la langue corse dans la société ----- 84

Niveaux de compétence et de réalisation

 Etat

 Collectivité de Corse

 Echelon local : communes et groupements de communes



Prologue

Comme chacun le sait, les années 2020 et 2021, furent et sont encore affectées par une crise multi-sectorielle planétaire sans précédent.

La crise d'abord sanitaire, puis globale, inédite que nous avons traversée, a eu de graves conséquences humaines, sociétales, économiques, sociales, environnementales et culturelles, qui ont mis à l'épreuve le fonctionnement de nos sociétés. La survenue soudaine d'un virus inconnu a ainsi profondément bouleversé la vie de chacun, révélant la fragilité et l'incertitude de notre monde.

Les changements profonds de l'économie mondiale qui ont, depuis quelques décennies, généré mondialisation, financiarisation, numérisation accélérée, interdépendance accrue des états entre eux, etc., ont rendu le « système » extrêmement vulnérable « aux chocs d'incertitudes » et démontré ses limites. Les questionnements déjà présents dans l'espace public avant la pandémie, sur ce modèle de développement, qui met en péril la planète, le vivant, l'humanité même, incitent à envisager de complètement le modifier à l'aune d'autres valeurs que celles actuellement à l'œuvre : croissance infinie, concurrence, rentabilité, profit, etc. Penser l'après, prendre une nouvelle voie, plus soutenable, plus solidaire, plus inclusive, est devenu un impératif qui a conduit le CESEC de Corse à mener une réflexion ambitieuse de nature à proposer des perspectives contribuant à impulser un « changement de paradigme » pour notre île.

« Cambià u Campà » est la troisième expression du Conseil qui avait initialement décidé de trois niveaux de réponse concernant les conséquences de

la pandémie et les solutions pouvant être proposées, se mobilisant dans les missions qui lui sont dévolues, pour apporter, à sa mesure, sa contribution. Trois rapports réalisés en trois temps : le temps de l'urgence, celui de la sauvegarde et de la relance et enfin celui de la prospective.

En s'adaptant aux contraintes et en évoluant dans ses pratiques afin d'accomplir pleinement sa mission d'instance consultative au service de notre territoire et de nos concitoyens, la crise n'a pas en effet empêché le conseil de poursuivre son activité.

L'urgence

Face à cette crise mondiale, pour participer à la mobilisation générale qui s'est engagée, pour prévenir la propagation de la pandémie COVID-19, il s'agissait, entre autres, de détecter et soigner les personnes malades, sauver des vies, atténuer les conséquences économiques et sociales de l'arrêt brutal d'un grand nombre d'activités.

Les membres du CESEC de Corse tous fortement impliqués dans leurs réseaux professionnels, syndicaux, associatifs, personnels ont eu connaissance des problématiques qui se sont fait jour, des priorités, des points de vigilance, des points de tension, des initiatives prises ici et là pour les dépasser, dessinant ainsi une vue large des difficultés rencontrées par l'ensemble des secteurs. Le Conseil a impulsé la création d'une Cellule de Veille Covid-19 chargée de les recenser, dans un premier temps, mais aussi de faire remonter les besoins, d'inventorier les initiatives et mesures déjà prises

au niveau national comme local, celles à renforcer et poursuivre, celles à créer et à relayer à l'échelon régional.

La sauvegarde et la relance

La seconde étape de la réflexion s'est consacrée à l'accompagnement vers le déconfinement et la préparation de la sortie de crise. Elle s'est déroulée sur plusieurs mois et de façon progressive, mais il fallait l'anticiper au plus tôt.

Dans cette perspective, le Conseil créait dès juillet 2020 une commission ad-hoc dont l'objectif était de faire du CESEC de Corse une force de propositions afin d'aider les décideurs politiques à améliorer, dans tous les domaines, la situation de la population, des salariés et des entreprises à la sortie de la crise à court et moyen terme. Dans ce cadre le Conseil a également contribué activement à l'élaboration du plan *Salvezza è Rilancia* de la Collectivité de Corse.

Cependant, la situation socioéconomique de la Corse, malgré le soutien de l'action publique, est encore en grande difficulté et, parallèlement à toute démarche de fond, il faut rappeler avec force l'urgence sociale qui perdure, les inégalités qui se creusent, et une précarité qui augmente. Dans un contexte où les mesures récentes prises par le gouvernement, réforme de l'assurance chômage par exemple, aggravent encore la situation, des réponses de sauvegarde doivent de nouveau être mises en place, et renforcer celles qui vont favoriser la reprise. Le rappel de cette réalité incite encore davantage à opérer un changement sociétal profond pour l'avènement d'une Corse plus solidaire, plus juste, plus égalitaire.

Cambià u campà

La conscience de la nécessité de repenser le mode de développement dans l'île comme ailleurs paraît aujourd'hui largement partagée, et le conseil avait pour sa part, sur de nombreux points soulevés, ou plutôt révélés, plus largement et publiquement, déjà appelé par ses travaux à un changement de modèle. En saisissant l'opportunité de cet instant « cathartique », de ce moment unique, de résilience, qui porte un espoir, ce document pose sur le papier des idées, réflexions, actions, axes

stratégiques qui seraient au service de la Corse de demain : démarche faite dans l'humilité, tant il est difficile d'infléchir l'économie de marché mondialisée.

Cambià u campà : Qu'est que « U campà » ? U campà c'est la Vie, une manière de vivre, d'être dans le Monde. Cela concerne fondamentalement la question de l'Humain dans toutes ses dimensions.

L'Humain dans l'environnement dont il fait partie, que devient-il si son environnement, de par son fait lui devient hostile ? de multiples autres questions d'ordre économique, social et culturel traversent le document auxquelles sont apportés des éléments de réponses, non exhaustives bien sûr, mais indiquant les directions qu'il conviendrait de prendre pour permettre l'amélioration des conditions de vie des Corses ainsi que celle des générations à venir. *Cambià u campà*, c'est obtenir une qualité de vie meilleure pour tous les habitants de l'île et en particulier pour les jeunes, dont la situation spécifique doit être prise en compte dans toute démarche prospective.

Pour élaborer ce rapport le Conseil s'est inscrit dans une démarche la plus collective et fédératrice possible, synthétisant les contributions et différentes prises de parole qui ont pu être portées tout au long du chemin ayant conduit à sa rédaction, identifiant ainsi les thématiques à privilégier. Ce chemin ayant permis de démontrer qu'il n'y avait pas de priorité dans la manière dont les axes sont posés mais bien au contraire une complémentarité visant à les lier ensemble dans une approche transversale.

Dans ce droit fil, le présent document ne saurait être vu ou perçu comme un projet complet et figé car l'option choisie a été de définir un scénario et d'identifier les actions pour que celui-ci soit réalisable, sans pour autant considérer que ces dernières sont exhaustives ;

C'est un processus de travail qui a été initié et en ce qui concerne des thèmes insuffisamment développés dans le document et d'autres items à définir, d'autres formats de débats ou d'études, tels que des tables-rondes, des colloques, ou bien encore des auto-saisines spécifiques seront organisés.

Les objectifs fixés peuvent paraître parfois ambitieux, mais *pà cambià u campà*, il faudra une volonté politique forte, une orientation déterminée

des politiques publiques vers des nouveaux modes de production et de consommation, une prise en compte de l'urgence à lutter contre les dérèglements climatiques... Sans transformations profondes, les changements ne seront que mineurs, tant le « système » est en capacité d'ingérer et de récupérer à son profit des actions modificatrices.

Les orientations déclinées en 3 axes thématiques distinguent, les propositions qui peuvent être mises en œuvre immédiatement, les mesures engendrant des effets à court, moyen et long terme ainsi que ce qui relève des prérogatives de la Collectivité de Corse, de ce qui dépend des décisions gouvernementales

L'appropriation par chacun de cette volonté de changement est également fondamentale et doit passer très concrètement par une simplification de l'accès à l'information, une information clarifiée, volet opérationnel d'une mesure, etc. Des sortes de « guichets uniques » par grand secteur d'activité apparaissent ainsi comme une nécessité réclamée de manière récurrente par la société civile.

Cette « appropriation du changement » doit également, si elle veut avoir une chance de succès, s'effectuer au plus près du citoyen. Posant très clairement la question à la fois de la démocratie participative mais aussi de la territorialité de l'action publique.

Aussi, Cambià u campà se conçoit comme une synthèse provisoire de la réflexion du conseil au bénéfice de la société insulaire et sera complété par des travaux ultérieurs.

Trois piliers structurent donc le document qui soulèvent notamment et préalablement la question relative à pourquoi vouloir tendre vers un nouveau modèle de développement ? Et ainsi d'identifier les problèmes qui demandent ou justifient de « renverser les tendances » afin de proposer une vision structurée de ce nouveau modèle.

Le premier consiste à tendre vers un nouveau modèle économique.

Deux objectifs majeurs sont ainsi à atteindre. Il s'agit d'une part de réorienter l'économie pour la mettre au service des habitants, c'est-à-dire soutenir le développement d'une économie durable dans les territoires et y associer une formation adaptée. D'autre part, de faire de la justice sociale et de la solidarité une réalité.

Le second vise au développement d'une meilleure qualité de vie pour tous.

Premièrement, il convient de « jouer la carte » des solidarités, lutter contre la précarité, et agir pour la santé et le bien-être. Ce qui implique secondement, de créer un cadre de vie respectueux de l'environnement. Lié par nature, troisièmement, de penser l'aménagement du territoire en intégrant et priorisant les préoccupations environnementales et durables.

Complémentairement, le troisième pilier repose sur la voie permettant d'aller vers l'émancipation individuelle et collective.

Il permet de constater qu'il est indispensable, d'une part de renforcer l'autonomie globale de la Corse en donnant à la collectivité de Corse tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet, de développer une gouvernance basée sur le débat démocratique donnant une plus large place aux assemblées consultatives et prenant en compte la parole des citoyens et d'autre part de préparer les générations futures à l'exercice de leur citoyenneté par l'éducation, la formation et la culture.

La culture étant par nature un levier d'émancipation individuelle et collective, il conviendra en particulier de développer l'éducation artistique dès le plus jeune âge. Dans ce droit fil, le développement de l'usage de la lingua corsa au-delà du simple moyen de communication est fondamental et au fondement de l'identité insulaire.



THÉMATIQUE 1

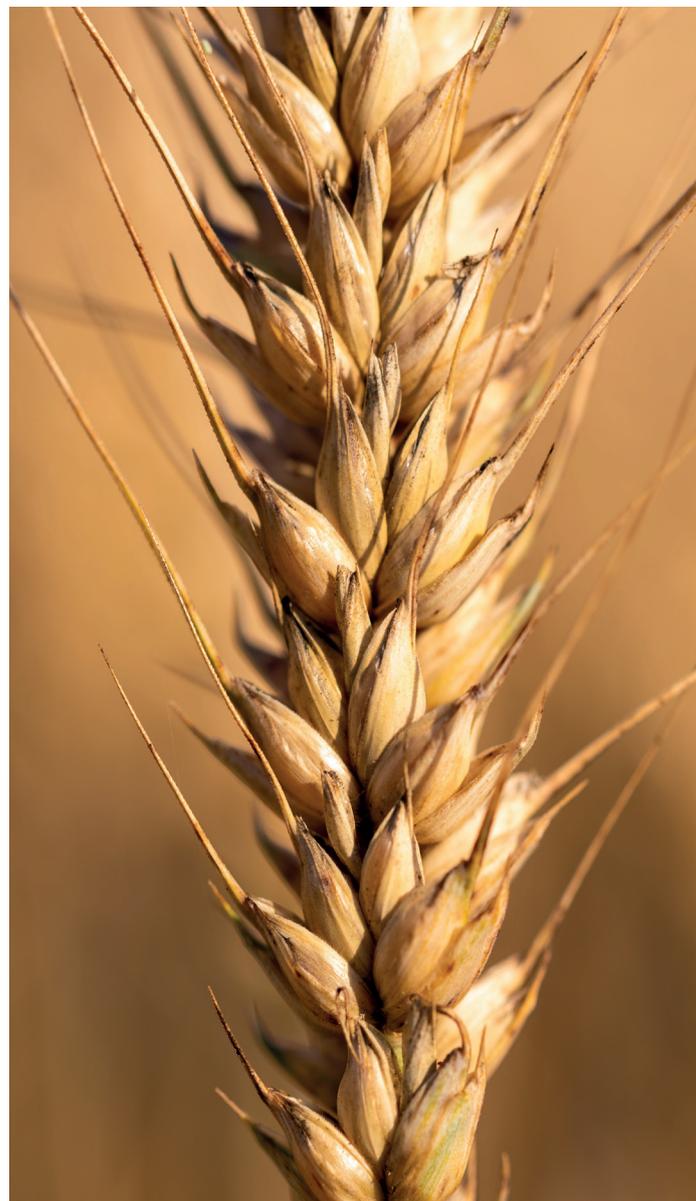
Vers un nouveau modèle économique

Le tissu économique insulaire est confronté et doit faire face à un certain nombre de contraintes d'ordre structurel impactant, directement ou indirectement, la performance des entreprises et, plus globalement, son économie générale.

A ces difficultés s'est rajoutée la pandémie et ses répercussions qui sont venues déstabiliser l'économie insulaire dont les secteurs et métiers du tourisme, et par incidence d'autres pans d'activités liés à cette activité saisonnière.

Sur le plan social, la crise sanitaire n'a pas épargné notre territoire, territoire qui se distingue depuis quelques années déjà par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. La pauvreté touche les retraités et les bas salaires dans les secteurs de la restauration, de l'aide à domicile et de l'agriculture avec des disparités significatives entre les territoires ruraux, urbains, ceux à orientations touristiques et d'autres à orientations agricoles.

Le constat est clair : les entreprises corses souffrent d'une multitude de contraintes endémiques qui les freinent fortement dans leur essor, mais elles ont aussi des potentialités à encourager dans une logique de recherche d'équilibre, tendant à réduire les dépendances ainsi que les inégalités tant sociales que territoriales.





A / Réorienter l'économie pour la mettre au service des habitants : soutenir le développement d'une économie durable dans les territoires et y associer une formation adaptée

Avec cette crise sanitaire et les confinements successifs, la Corse vit repliée sur elle-même mettant à mal la consommation des ménages et les débouchés des entreprises locales.

Les secteurs économiques sur-représentés (hébergement-restauration, transport, commerce) sont les plus impactés.

Cette crise a confirmé la forte exposition de notre économie au tourisme, sujette à une forte saisonnalité, secteur qui demeure l'un des principaux piliers de la dynamique économique de l'île. Il représente à lui seul 24 % du PIB (31% en incluant le secteur du transport), avec des effets induits sur près de 50% de l'île.

Elle a également mis en évidence la forte dépendance de l'île à l'extérieur, accentuée les difficultés pour écouler les marchandises en particulier pour les produits primaires qui traditionnellement connaissent une dynamique exportatrice favorable¹.

Ainsi, faute de débouchés, le secteur agricole a été confronté à des problèmes de stockage et a rencontré des difficultés d'accès à la main d'œuvre du fait des restrictions de déplacements au plan international. Pour faire face à la crise, les exploitants ont pu compter sur la solidarité des consommateurs et ont su faire preuve d'adaptation et d'innovation afin de limiter les effets délétères de la crise.

Cependant, cette crise sanitaire a révélé et mis en évidence notre résilience, notre capacité d'adaptation, notre faculté à pouvoir agir, rebondir et innover ainsi que celle à dépasser notre individualisme.

Parce que notre économie de demain est entre nos mains, nous devons nous donner les moyens de développer un modèle résilient, générateur d'emplois et d'activités, ainsi qu'une politique des transports (internes et externes) au service de notre modèle de développement.

Enjeux :

Tendre vers une économie durable et responsable pour réduire les impacts sur l'environnement et améliorer le bien-être ;

Réduire la vulnérabilité du territoire face à une prochaine crise économique ou sanitaire ;

Accélérer la transformation de notre économie pour réduire la dépendance territoriale envers les flux touristiques et capitaliser sur les atouts et forces de l'île.

Objectifs :

Etablir des modes de consommation plus sains et de production durables ;

Reconquérir le marché intérieur au niveau de l'offre et de la demande ;

Reterritorialiser l'alimentation.

Axes d'actions identifiés :

1. Remettre la proximité au centre.
2. Mettre l'agriculture au service d'une économie durable, responsable et innovante.
3. Repenser le tourisme en s'orientant vers une offre durable et responsable valorisant l'économie verte et circulaire.
4. Soutenir et développer les filières innovantes et engager la transformation des filières traditionnelles.

¹ Les données de l'administration douanière confirment le niveau limité des sorties par rapport aux entrées de marchandises sur le territoire. En 2017, les entrées de marchandises s'élevaient à 406M€ et les sorties à 105M€, soit un ratio de 3.9.

A1 / Remettre la proximité au centre

Lors des deux premiers confinements, la crise sanitaire a impacté la consommation des ménages et les débouchés des entreprises locales.

Toutefois, et plus particulièrement vis-à-vis des productions agricoles, les consommateurs ont su faire preuve de solidarité, et les producteurs ont su s'adapter et innover contribuant ainsi à limiter les effets de la crise.

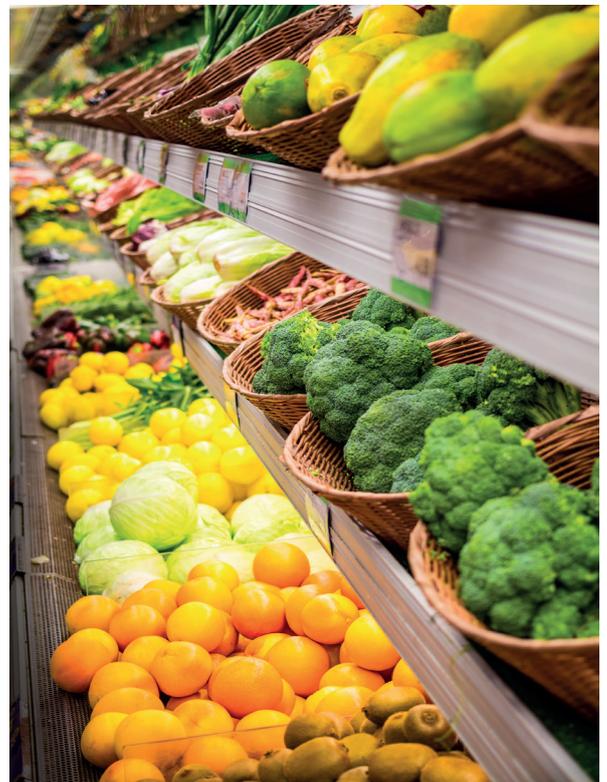
La crise COVID-19 a amené la population à redécouvrir le « consommer local ». Le consommateur devient alors consomm'acteur.

Les initiatives pour faciliter l'accès aux produits locaux ont été nombreuses. On peut citer le renforcement des réseaux de vente directe, les plateformes généralisées de livraison pour les producteurs (plateforme mise à disposition des agriculteurs pour référencement et géolocalisation par les chambres d'agriculture ; Drivulynu regroupement de producteurs pour vente en ligne), mais aussi le soutien des pouvoirs publics pour consommer local (opération «le bon alimentaire» pour aider les producteurs locaux et les commerces de proximité et apporter un soutien financier aux familles), ainsi que les réseaux sociaux ou autres dispositifs de communication numériques pour faire connaître et faciliter la mise en relation producteurs consommateurs (Market place).

Ces mises en relation producteur/consommateur suggérées par la crise ont contribué à éveiller les consciences et ont rappelé l'importance de notre tissu d'entreprises de proximité.

Il conviendrait d'inscrire et de pérenniser dans le temps ces changements de comportements qui visent à soutenir notre tissu économique, ces établissements de petite taille, y compris les opérateurs de l'ESS, dont on sait qu'ils sont principalement tournés vers le marché intérieur, entretiennent une relation de proximité, participent à l'animation des territoires et sont pourvoyeurs d'emplois non délocalisables.

Le soutien et le développement du marché intérieur supposent d'agir sur l'offre, d'orienter la demande vers les productions locales y compris extraterritoriales afin de surmonter l'étroitesse des marchés intérieurs.



Renforcer l'offre locale

- Diversifier l'offre en soutenant les filières territorialisées.



Réorienter la demande vers les productions locales

- Orienter le pouvoir d'achat vers les producteurs locaux et entreprises de proximité : baisse du taux de TVA, en particulier des produits issus de la production insulaire.



Soutenir et développer les filières artisanales et le commerce de proximité

- Accompagner la numérisation des circuits de vente des petites entreprises.



S'ouvrir à l'export

- Mettre en place et soutenir les politiques de coopération économique ;
- Ouvrir des accords avec les marchés de proximité du bassin méditerranéen (Toscane, Sardaigne, Catalogne...);
- Structurer une offre de transport maritime et aérienne pour ouvrir sur la Méditerranée et développer les échanges commerciaux.



A2 / Mettre l'agriculture au service d'une économie durable, responsable et innovante

L'agriculture et l'élevage des 40 dernières années ont été tournés vers l'exportation (vins, clémentines) ou vers la demande touristique (forte saisonnalité estivale) autour d'une offre essentiellement marquée par les produits identitaires et une production saisonnière estivale qui s'éteint en période hivernale où la dépendance redevient alors la règle.

Aujourd'hui, les produits issus de notre agriculture productive, en répondant à l'injonction identitaire et l'importance des débouchés touristiques, ne sont plus des produits du quotidien. Cette logique de production crée une forme de déséquilibre et contrarie la fonction nourricière de l'agriculture. En attestent les difficultés rencontrées à trouver une production locale régulière et suffisante, notamment au regard de la loi Egalim qui impose à partir du 1er janvier 2022, pour les services de restauration collective « d'utiliser 50% de produits de qualité et durables dont 20% au moins de produits biologiques. »

A côté de la dimension productive, il convient également de s'intéresser aux modèles de distribution et de consommation qui se sont développés depuis les années 50 (urbanisation, étalement urbain, développement des transports, essor de la grande et moyenne distribution, ouverture des marchés à l'international...) qui ont modifié notre façon de consommer, influencé nos régimes alimentaires (mal bouffe). En témoigne l'accroissement sans précédent des cas d'obésité et de diabète parmi les habitants de l'île en lien avec l'explosion de la précarité alimentaire.

Aussi, pour stimuler la fonction nourricière de l'agriculture il y aurait trois axes à développer sous le triptyque produire/consommer/distribuer : produire ici ce qu'on consomme ici ; consommer ici ce qu'on produit ici ; assurer que ce qui se produit ici

rencontre ceux qui souhaitent consommer ici.

Cela passe par une vision renouvelée des politiques publiques sur trois leviers majeurs :

a) une politique agricole qui combine l'orientation vers les produits de terroir à fort contenu identitaire avec une nouvelle attention portée à l'alimentation quotidienne des habitants tout au long de l'année ;

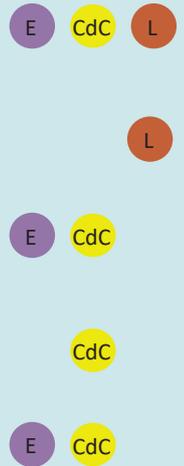
b) une politique alimentaire qui tende à rapprocher les régimes alimentaires des habitants de la diète méditerranéenne (prédominance des légumes et des fruits, des protéines végétales et pas seulement animales) connue pour ses bienfaits nutritionnels et qui correspond à notre culture traditionnelle ;

c) une politique de la distribution qui fasse une place accrue aux commerces de proximité, aux circuits courts et à la vente directe en veillant à l'accessibilité des produits locaux pour toutes les bourses.



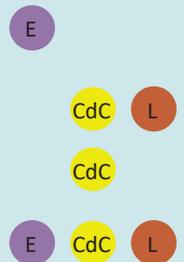
Agir sur l'offre

- Mettre à disposition des agriculteurs désirant s'installer des parcelles communales ou propriétés de la CdC, permettre à la CdC de préempter des terrains agricoles constituant ainsi une « réserve foncière disponible » ;
- Créer un organisme chargé de prendre à bail précaire des terrains privés (avec engagement de restitution sur demande) pour les mettre à disposition d'agriculteurs désirant les exploiter en permaculture ;
- Diversifier la production agricole en soutenant le développement du maraîchage, du bio et de la permaculture ;
- Accompagner par la formation et les réorientations professionnelles : octroi de bourses, recrutement d'emplois (écologie, soin) innovants avec prise en charge d'une partie du salaire à titre provisoire (durée à déterminer) par la CDC ;
- Soutenir le changement de pratiques agricoles et durables (cultures qui résistent au manque d'eau).



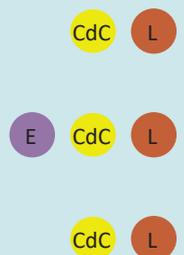
Agir sur la demande

- Prévoir une fiscalité spécifique pour les produits locaux, consommés localement ;
- Soutenir la consommation en produits locaux des plus précaires (développement de banques alimentaires et soutien à la création de coopératives d'agriculteurs) ;
- Créer un label de qualité (quand il n'en existe pas) avec une traçabilité des produits locaux ;
- Communiquer aux habitants, en commençant par les enfants, l'importance de se nourrir de façon saine et diversifiée en privilégiant les produits locaux et de saison.



Organiser la rencontre entre l'offre et la demande

- Mener une politique volontariste de développement des circuits courts : création d'un Marché d'Intérêts National (MIN), soutien à la création de marchés de producteurs, de magasins collectifs et livraisons à domicile ;
- Faciliter l'accès et l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective sur le plan de la logistique de stockage et de conditionnement, des coûts en soutenant le regroupement de producteurs, les mutualisations ;
- Créer une plateforme de référencement et de géolocalisation des producteurs locaux et de lieux de vente des produits.



A3 / Repenser le tourisme en s'orientant vers une offre durable et responsable valorisant l'économie verte et circulaire

La destination Corse a suscité, cette année encore, un réel engouement. Elle est apparue comme une destination « refuge » essentiellement pour la clientèle à dominante française en raison des restrictions de déplacements fixées par de nombreux Etats du fait de la crise sanitaire, renversant ainsi notre dépendance au tourisme étranger (en 2018, 1/3 des 7.7 millions de nuitées comptabilisées dans les campings et hôtel de l'île sur l'année 2018 correspondaient à des touristes étrangers).

L'activité saisonnière et ses effets induits sur l'emploi, l'alimentation ; l'augmentation des flux touristiques et ses conséquences sur la circulation, les déchets, les infrastructures... ; la polarisation de l'activité sur le littoral, la fréquentation élevée, voire la sur fréquentation sur certains sites de pleine nature sont autant de problématiques qui se posent de manière permanente mais, en cette année particulière, de manière plus exacerbée encore réinterrogeant la notion d'acceptabilité.

Cela témoigne des limites du modèle en vigueur qui demande à être repensé, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Un tourisme « concentré » dans le temps et dans l'espace interroge quant aux effets induits, aux dangers qu'il fait peser sur notre patrimoine historique, nos écosystèmes naturels, par ailleurs impactés par le changement climatique.

Aujourd'hui, un insulaire qui ne vit pas des effets directs du tourisme, voit dans ce secteur d'activité un ensemble d'inconvénients et de nuisances qui affectent son quotidien. Ces éléments participent d'un sentiment de rejet.

Comment repenser le modèle du tourisme en adoptant des mesures d'aménagement durable, de sensibilisation, d'innovation, de communication et d'engagement des communautés locales pour que ce secteur d'activité soit acceptable et accepté de tous ?

Les mesures d'aménagement et de conception architecturales appropriées – de nouveaux centres d'accueil des visiteurs, des aménagements spéciaux pour les grands groupes et des zones d'intérêt élargies – ne seront efficaces que si elles bénéficient d'une étude approfondie, qu'elles s'intègrent en symbiose avec l'environnement social et qu'elles respectent le patrimoine.

Les démarches telles celles portées et animées par la Maison de l'architecture (les résidences d'architectes) contribuent à améliorer la sensibilisation des citoyens, des habitants pour identifier, mieux faire connaître et révéler les spécificités des microrégions.

L'objectif de l'action étant de définir une démarche partagée d'écotourisme ; de tisser une réflexion collective sur le territoire qui vise à **réduire l'impact environnemental et social du tourisme** dans le respect de la nature, des hommes qui y vivent.

La destination Corse, confrontée au même titre que les autres destinations à une concurrence de plus en plus vive, doit pouvoir se renouveler pour être une destination de référence en matière de tourisme durable et responsable.

Réorienter l'activité touristique dans le temps et dans l'espace vers une offre durable et responsable

- Réguler les flux touristiques et instaurer des droits d'entrée dans les zones fragiles en sollicitant et en accompagnant l'action des municipalités ;
- Diversifier l'offre touristique pour susciter d'autres centres d'intérêts (tourisme culturel et patrimonial) et développer de nouvelles opportunités d'emplois.



Repenser le tourisme

- Tendre vers un tourisme des territoires ;
- Mettre en place des principes de qualité en matière de conception architecturale et d'aménagement afin de valoriser et de sauvegarder notre patrimoine ;
- Développer la participation des citoyens et la co-construction pour définir les démarches d'écotourisme à l'échelle des territoires.



A4 / Soutenir et développer les filières innovantes et engager la transformation des filières traditionnelles

Répondre aux enjeux de durabilité, de compétitivité pour s'engager dans la voie de la résilience et de l'anticipation suppose de s'interroger sur la transformation des filières historiques (tourisme, BTP, transport), ainsi que sur la construction des filières de demain (énergie, eau, santé, silver économie).

Comment permettre, par la mutation des filières, de relever les défis sociétaux qui se posent, et se poseront avec plus de force à notre territoire (changement climatique, vieillissement de la population...)?

Comment préparer les emplois de demain, permettre aux salariés d'acquérir les compétences nouvelles et envisager des reconversions professionnelles ?



En agissant sur les filières

- Soutenir l'innovation, la R&D (transition énergétique, transports durables...);
- Dans le domaine du transport, accompagner de manière volontariste le développement de filières décarbonées ;
- Dans le secteur du BTP, prévoir un « plan » pour le développement des matériaux bio sourcés pour réduire la dépendance envers l'approvisionnement extérieur (filère bois, liège...); développer le secteur des matériaux bio sourcés par la commande publique (soutien à la filière bois ...) en insérant des clauses qui favorisent le recours à ces matériaux ; Développer une économie circulaire du BTP ;
- Accompagner les diversifications des marchés et améliorer la compétitivité des entreprises insulaires afin de sécuriser les débouchés (le numérique pour vente à distance ; l'accompagnement à l'export ; le soutien à l'investissement).

E CdC

E CdC

CdC

E CdC

En intégrant l'ESS comme une partie de la transformation économique à opérer

- Créer un observatoire de l'ESS doté des missions suivantes : Observer le dynamisme atypique des entreprises de l'ESS en matière de création d'établissements et d'emplois ; Définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques ; Améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS ; Réaliser des diagnostics territoriaux pour identifier les opportunités nouvelles, notamment en termes de reconfiguration des besoins sociaux ; Travailler sur les modèles économiques des entreprises ESS en difficulté (enjeu des fonds propres en particulier) ;
- Développer l'innovation sociale : favoriser l'entrée des collectivités territoriales au capital des entreprises de l'ESS dont principalement les SCIC ; soutenir la création de structures types SCOP, coopératives... ;
- Soutenir l'accompagnement et l'ingénierie en faveur des structures de l'ESS ;
- Développer les tiers lieux, c'est-à-dire des espaces partagés où des activités de nature différente sont implantées favorisant, outre la mutualisation des coûts, l'émergence de projets pluridisciplinaires et innovants ;
- Mettre à disposition des « friches », des espaces en voie de réhabilitation à titre précaire par les communes et/ou des privés, ou loués à des prix modérés en milieu rural par exemple.

CdC

CdC L

CdC

CdC L

CdC L



B / Faire de la justice sociale et de la solidarité une réalité

La crise sanitaire n'a pas épargné le monde du travail qui a été mis à l'épreuve d'une manière tout à fait nouvelle.

Dans un premier temps, cette crise sanitaire a mis en évidence, à l'occasion du premier confinement, ces salariés qui « ont porté à bout de bras » l'économie. Ces salariés de « première et deuxième lignes », aux conditions d'emploi et de travail nettement moins favorables que celles de la moyenne des salariés du privé¹, assuraient et garantissaient la poursuite d'une activité « vitale » pour notre pays (les soignants, les salariés de la grande distribution, la logistique et le transport, le commerce alimentaire...), ils l'ont fait à salaire constant et en l'absence de moyens et d'équipements adaptés pour faire face au risque de contamination.

Dans un second temps, la crise a exacerbé la pénurie d'emplois constatée dans un certain nombre de secteurs traditionnellement en tension; ces métiers souffrent d'un manque d'attractivité en raison de leur pénibilité, des conditions d'emplois et de rémunérations peu favorables (horaires, pénibilité, inadéquation des salaires, temps partiel...). C'est le cas notamment des secteurs de l'aide à la personne, de l'hébergement-restauration, de la grande distribution, du BTP. En d'autres termes, les tensions d'ordre structurel se sont aggravées avec la conjoncture.

Dans le tourisme, les professionnels ont pointé les difficultés à recruter. Les métiers liés au tourisme n'attirent plus. Une majorité du personnel du secteur a profité des périodes de confinement pour pouvoir rebondir et s'engager dans une reconversion professionnelle qui garantit stabilité familiale et financière.

Dans le secteur de l'hébergement-restauration, ces pénuries d'emplois ont particulièrement été constatées pour les saisonniers, non éligibles au dispositif de chômage partiel, du fait même du caractère temporaire des emplois occupés.

Cette situation, qui pèse sur l'activité des entreprises, a accentué la « guerre des talents ». La concurrence sur certains profils d'emploi pèse très fort sur la reprise.

Agir sur l'emploi, les qualifications et les compétences, sur les conditions d'emploi sont autant de défis à relever pour faire du progrès social un facteur de relance et de productivité des entreprises insulaires face aux mutations de demain, mais aussi un moyen d'améliorer les conditions de vie des salariés pour se loger, se déplacer.

Enjeu :

Pouvoir s'épanouir et s'insérer dans la société.

Objectif :

Créer des emplois décents pour tous et améliorer les niveaux de vie.

Axes d'actions identifiés :

1. Faire de l'emploi et des salaires la clef d'une reprise économique au service du progrès social
2. Garantir les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et tous.

¹ DARES

B1 / Faire de l'emploi et des salaires la clef d'une reprise économique au service du progrès social

Au 2^e trimestre 2021, 23 090 personnes en moyenne sont inscrites à Pôle emploi en Corse en catégories A, B et C, et pour 33% d'entre elles depuis plus d'un an.

Les jeunes de moins de 25 ans et les demandeurs d'emploi de longue durée (sup. à un an) pâtissent le plus de la conjoncture perturbée de ces derniers mois.

Alors que fin août, Pôle emploi enregistrait 2 935 offres, contre 15 120 inscrits en catégorie A, certains secteurs peinent à recruter, et pas seulement en saison. C'est le cas de la restauration, de certaines professions médicales et administratives, les métiers très spécialisés ou artisanaux, à l'instar des bouchers ou plombiers, ou encore des chauffagistes.

Dans le BTP, les principales difficultés de recrutement se situent essentiellement sur les postes plus spécialisés, tels que chefs de chantier ou conducteurs d'engins.

Le différentiel entre offres et demandes d'emploi conduit à poser le constat de l'inadéquation entre les besoins en emploi, les compétences des entreprises et les qualifications à disposition sur le marché du travail.

De plus, la crise du Covid-19, qui impacte l'emploi, provoque aussi une **compression des salaires** que ne compensent pas les aides de l'Etat, situation d'autant plus pénalisante que cela touche essentiellement les catégories « employés » et « ouvriers » représentant 52,4% des emplois.

En dehors du contexte COVID, les dispositifs d'allègement de charges sociales, au prétexte de soutenir l'emploi freinent les possibilités de revalorisation et d'évolution des compétences, aggravant de fait les situations de précarité et de pauvreté des salariés -ces allègements se concentrent sur des secteurs d'activités riches en main d'œuvre et dans lesquels les bas salaires sont les plus faibles

(l'hôtellerie et la restauration, le commerce de détail, les services à la personne, secteurs prédominants de l'économie insulaire) – creusant ainsi d'importantes disparités de revenus, en témoigne les chiffres suivants.

Les 10 % des habitants les plus aisés ont des niveaux de vie 3,6 fois supérieurs aux 10 % les plus modestes. Cet écart place la Corse au deuxième rang de Province pour les inégalités de revenus derrière la région PACA. Sur l'île résident également plus de personnes à très hauts revenus qu'ailleurs. Ces personnes constituant le 1 % des plus aisés de la population française, appartiennent à des ménages qui perçoivent un revenu supérieur ou égal à 108 700 euros par an¹.

Par ailleurs, en Corse la question de l'emploi, des compétences, de l'évolution des métiers doit également être appréhendée à l'aune de l'arrivée à l'âge de la retraite, de la génération communément appelée « baby-boomers ».

Selon les projections de l'INSEE, à horizon 2030, parmi les secteurs susceptibles d'entrer en tension il y aurait l'enseignement, l'hébergement médico-social, le secteur social et action sociale. Or ces activités, seront fortement demandeuses de main d'œuvre dans un contexte d'allongement d'espérance de vie et de vieillissement de la population déjà très marqué sur le territoire.

Les propositions exposées ci-après ont vocation à identifier les leviers et les actions, de portée nationale et régionale, visant à mobiliser des dispositifs d'innovation sociale qui favorisent l'emploi permanent, des niveaux de rémunération qui garantissent l'insertion sociale, avec une attention toute particulière à destination des jeunes.

¹ INSEE, « INSEE flash Corse, mai 2020 »

Garantir des revenus décents pour chacun

- Mettre en place un service centralisé destiné à apporter un soutien purement administratif et/ou comptable aux autoentrepreneurs (en particulier ceux en situation de précarité) ;
- Revaloriser les bas salaires pour permettre de vivre décemment ;
- Veiller à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Instaurer un réel droit universel à destination des jeunes pour les aider à améliorer leur insertion professionnelle et leur accès à l'autonomie. Pour cela **faire de la Garantie Jeune Universelle un véritable droit à l'accompagnement pour tous les jeunes**. Un droit qui doit allier formation, parcours d'insertion durable, emploi, afin de permettre de construire son projet personnel et professionnel. L'objectif est de faire en sorte que chaque jeune puisse être accompagné, avoir un soutien humain et financier. Ce dispositif doit intégrer une approche globale du parcours, approche manquante dans les dispositifs actuels. (Accès à la formation, à la santé, au logement, à la mobilité) ;
- Poursuivre la réflexion, au niveau de la Collectivité de Corse, pour **un revenu de base pour tous** qui pourrait prendre la forme suivante : une somme socle versée à chacun dont les modalités précises restent à définir.

Créer et réhabiliter des emplois pérennes et attractifs

- Expérimenter la semaine de 32h (sur 4 ou 5 jours) avec maintien du salaire sur la base des 35H, un levier pour réduire le chômage, pour favoriser le bien-être au travail et améliorer la productivité des entreprises ;
- Encourager le groupement d'employeurs et s'orienter vers un « contrat de pluriactif » pour faciliter l'employabilité toute l'année, faire face aux besoins en personnel mais également permettre la sédentarisation de ces salariés. L'objectif de celui-ci étant la continuité de la rémunération et la continuité professionnelle. La mise en place du groupement d'employeurs nécessitera d'une part une négociation interprofessionnelle et un accord régional et d'autre part une intervention de la CDC sur le volet formation professionnelle afin que deux certifications et /ou diplômes puissent être financés à titre expérimental. Dans une région comme la nôtre, nous ne pourrions parvenir à ce modèle qu'en étudiant les complémentarités des secteurs économiques à développer à l'échelle des territoires. Cette action peut également contribuer à revitaliser les zones rurales. Cela peut permettre de maintenir ou développer les services pour répondre aux besoins de la population ;
- Revaloriser les emplois de services à la personne ;
- Optimiser l'intégration des notions d'insertion professionnelle et d'insertion par l'activité économique.

CdC

E

E

CdC

L

E

CdC

E

E

CdC

L

E

E

CdC

- Redynamiser le projet de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : que la CdC mette à disposition des territoires l'ingénierie de projet mais également qu'elle contribue financièrement en supplément des obligations par la loi sur les questions d'investissements ;

Cette expérimentation peut être intéressante pour un territoire comme la Corse, considérant la part du chômage de longue durée (8%).

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de longue durée est une solution pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi de se réinsérer par la reprise d'une activité salariale. Le principe de la démarche est que personne n'est inemployable. Que chacun a le devoir de travailler et que chacun a droit à un emploi. Par ailleurs, cette démarche permettrait de recréer des emplois dans des territoires stratégiques au travers de la politique de revitalisation de l'intérieur.

Le parlement a adopté, en novembre dernier, une loi permettant à 50 nouveaux territoires de rentrer dans l'expérimentation.

La CdC a publiquement porté un intérêt à cette expérimentation au regard des enjeux tant pour les personnes qui pourraient occuper un emploi en CDI que pour les territoires dépourvus de certaines activités (principe de non-concurrence sur un territoire défini). Les Collectivités locales (Mairie, Communautés de Communes) sont en grandes difficultés pour répondre au cahier des charges imposé dans l'habilitation des territoires.

- Adapter les activités créées sur chacun des territoires à la fois en termes de besoins du territoire, mais aussi de compétences et de perspectives de développement des emplois ;
- Faciliter l'accès à l'emploi des publics précaires /insertion ;
- Conditionner les aides apportées dans les différents plans de soutien et de relance au maintien de l'emploi et l'augmentation des salaires ;
- Soutien à la création d'emplois non délocalisables et utiles socialement.

Agir sur le dialogue social

- Ouvrir les négociations sur les métiers en tension tant sur leur organisation, que sur les salaires et les avantages sociaux ;
- Revaloriser les métiers de deuxième ligne : Engager des changements structurels pour une revalorisation concrète des métiers et de la qualité de l'emploi, que ce soit en agissant sur la rémunération, les conditions de travail ou encore la formation professionnelle ;
- Renforcer un droit d'expression et d'intervention des salariés dans les entreprises ;
- Faire respecter le code du travail, les conventions collectives nationales, régionales et locales ;
- Faire respecter le droit syndical et le droit d'expression des salariés ;
- Instaurer un dialogue social sincère et souhaiter qu'il soit productif entre les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales ;
- Soutenir l'intéressement des salariés dans les entreprises.

CdC L

E CdC

E CdC L

E CdC

E CdC L

E CdC L

E CdC L

E

E L

E

E

E L

E L



B2 / Garantir les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et tous

En 2018, en Corse on recensait 249 666 logements dont 148 432 résidences principales et 92 417 résidences secondaires.

Le parc locatif social représente 14 530 logements, soit 10% des résidences principales insulaires contre 16.3% en France métropolitaine, avec un prix au m² qui s'élève à 5,7€/mois (15 cts de moins qu'en France métropolitaine). Même si la région Corse se situe dans une bonne dynamique en termes de logements sociaux, il existe malgré tout de fortes tensions, car le déficit sur ce type de logements demeure important. En 2019, on enregistrait 6 684 demandes, pour 679 demandes satisfaites.

Sur le marché locatif privé, avec un prix minimum au m² de 9,4€, la région Corse s'impose comme l'une des plus chères de France¹. Le loyer mensuel moyen en Corse, pour un appartement de 50 m² est de 620€ à Bastia ; 655€ à Corte ; 715€ à Ajaccio ; 740€ à Calvi ; 780€ à Porto-Vecchio²

Offre de logements insuffisante dans le parc locatif social, prix élevés et obligations de garantie dans le parc immobilier privé rendent difficiles les conditions d'accès au logement. Ces paramètres, révélateurs d'une crise du logement, pénalisent les populations les plus fragiles.

En termes de transport, en Corse, les ménages utilisent plus fréquemment un véhicule qu'au niveau national (85 % des ménages contre 82 %). Dans la région, 52 % des ménages utilisent leur voiture pour aller travailler (soit 4 points de plus qu'au niveau national), alors que l'usage des transports en commun reste faible, seulement 2 % des ménages y ont recours (13 % en moyenne métropolitaine).

Le temps nécessaire pour accéder aux équipements et aux services, plus long en Corse que sur le continent, pèse aussi sur le budget carburant des ménages.

Considérant une offre en logements insuffisante voire inaccessible et considérant la forte dépendance au véhicule individuel comment, dans la région la plus pauvre de France, permettre aux Corses de vivre, se loger, et se déplacer ?

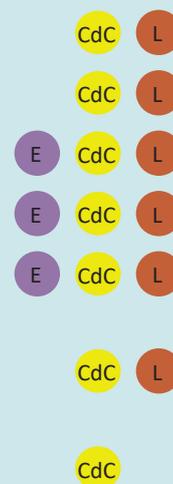


¹ ANCT 2020

² Ecologie.gouv.fr/carte des loyers.chiffres au 31 dec 2018

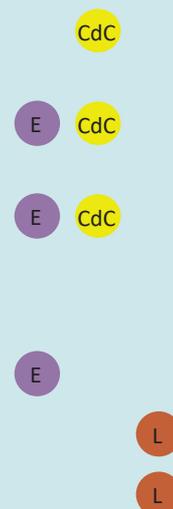
Dans le domaine des transports

- Mettre en place une tarification solidaire dans les transports pour les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes non imposables, les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), les seniors ;
- Verser l'indemnité de trajet régional corse dans tous les secteurs et pour tous les salariés ;
- Encadrer les prix du carburant ;
- Instaurer une aide au permis de conduire ;
- Favoriser l'émergence d'associations solidaires de prêt de véhicules ;
- Poursuivre la mise en place de la mobilité partagée déjà présente dans certains EPCI. Ce procédé outre le fait de limiter les pollutions, rend mobiles et indépendants bon nombre d'administrés qui peuvent avoir accès à certaines prestations desquelles ils étaient éloignés faute de moyen de locomotion. (Soins, courses, médecin, coiffeur etc...) ;
- Développer les transports ferroviaires (étendre la ligne ferroviaire dans le sud de la Corse), collectifs et navettes routières.



Dans le domaine du logement

- Installer une conférence sociale du logement ;
- Construire en nombre suffisant de logements sociaux et respecter les quotas imposés : Elaborer un plan pour rattraper le retard / à la moyenne nationale (17% contre 10% en Corse) ;
- Accélérer la rénovation énergétique du parc immobilier public et privé : apporter un appui financier et en ingénierie pour aider les propriétaires précaires à isoler leur logement devenu par leur vétusté de véritables passoires énergétiques. Le reste à payer pour les bénéficiaires des aides pour ces travaux devra être voisin ou égal à zéro pour les revenus les plus bas ;
- Développer une stratégie de régulation des prix du logement :
 - Par l'encadrement des prix des loyers dans le secteur privé ;
 - Par la création par les communes et EPCI de logements ;
 - En mettant à disposition le foncier communal (bail emphytéotique).



« La commune de Carbuccia propose des logements à bas prix une fois l'acquisition immobilière avérée et réhabilitée »



THÉMATIQUE 2

Vers une meilleure qualité de vie pour tous

Une des caractéristiques du territoire de la Corse réside dans sa diversité. Ses diversités, devrait-on même dire. Si la plus frappante et la plus louée dans les guides touristiques est celle de ses paysages, il en va de même pour bien d'autres composantes du territoire. C'est tout aussi vrai en matière de peuplement qu'en matière de biodiversité, ou encore d'infrastructures, de topologie, et, plus généralement, de problématiques, qu'elles soient sociales, sanitaires, urbanistiques, environnementales, etc.

Ces diversités se manifestent souvent par des oppositions (nord/sud, urbain/rural, richesse/pauvreté, égalité d'accès aux soins, etc.). Tout le monde n'est pas concerné par les mêmes problématiques, sauf une : le bien-vivre. Une grande partie de son territoire est reconnue comme faisant partie des plus pauvres de France, et cette population est donc concernée directement par les problématiques sociales, ou médico-sociales. Mais les problématiques environnementales et les problématiques d'aménagements sont des facteurs du bien-vivre en Corse particulièrement impactants, quelle que soit la catégorie de population à laquelle on appartient.

En effet, ce qui caractérise aussi la Corse, ce sont la richesse et le potentiel que lui confèrent cette diversité. Nombre de territoires présentent des problématiques qui paraissent insolubles, ou alors avec de grandes difficultés. Ce n'est pas le cas en Corse, où la nature est particulièrement présente et relativement préservée, jusqu'à ces dernières années, et où le retard en équipement laisse penser qu'il serait possible d'améliorer grandement les situations.

Mais cet état de fait qui laisse entrevoir une évolution potentiellement favorable, si l'on s'en donne les moyens ou dans laquelle, du moins, un espoir semble persister, n'est pas éternel, et la situation empire notablement d'année en année, et cette dégradation a été encore accélérée par la crise du covid-19.

De fait, en ce qui concerne la qualité de vie, que ce soit sur des critères sociaux, médico-sociaux, environnementaux, ou autres, la Corse se retrouve aujourd'hui devant l'obligation de faire face à des problématiques nouvelles, ou ayant connu des développements importants ou rapides (accroissement des situations de précarité, dérèglement climatique, etc.).

Pour résoudre ces problématiques du bien-vivre en Corse, quelle que soit leur nature, trois types d'actions différents et complémentaires semblent incontournables :

- La nécessité d'une réelle anticipation des nouveaux cas pour enrayer la dégradation générale de la situation et y mettre un terme.
- La recherche de lignes stratégiques réellement à même de résoudre les problématiques posées à moyen ou long terme.
- La recherche systématique d'une appropriation de ces problématiques et des outils, dispositifs ou moyens à mettre en œuvre pour parvenir à leur résolution, de la part de l'ensemble de la population de l'île, en jouant la carte des solidarités et en améliorant l'information, la sensibilisation ou l'éducation sur ces sujets précis.

La Corse a l'avantage de porter en son sein un potentiel réel de développement de la qualité de vie, et c'est une opportunité dont ne bénéficient pas tous les territoires et qu'il faut donc absolument préserver et exploiter.



A/ Jouer la carte des solidarités, lutter contre la précarité, agir pour la santé et sur le bien-être

L'INSEE a récemment publié une étude sur la pauvreté et les impacts de la crise COVID dans les intercommunalités en Corse.

Le confinement de la population, les restrictions de déplacement et la mise à l'arrêt de nombreuses activités économiques tout au long de l'année 2020 ont eu des conséquences sur le revenu des ménages.

Les dispositifs de soutien aux entreprises et aux ménages mis en place dès le début de la crise sanitaire, ont permis de prévenir une baisse importante et brutale de leurs ressources. Cependant, en mai 2020, un quart des résidents de l'île indiquent avoir vu leur revenu baisser à la suite du confinement de mars-avril et les premiers indicateurs disponibles montrent déjà une augmentation du nombre de bénéficiaires des minima sociaux

Enjeu :

La Corse doit donc faire face à cet accroissement de la pauvreté, et à l'accentuation des disparités entre les territoires sur le plan social.

L'enjeu majeur dans les années à venir sera de faire reculer la pauvreté, et pour ça, une prise de conscience et un changement de paradigme sont là aussi indispensables.



On ne peut plus se contenter d'allouer des aides ponctuelles au cas par cas, et il est incontournable aujourd'hui de lutter non seulement contre la précarité, mais aussi contre la précarisation, en anticipant au maximum les situations.

Objectifs :

Lutter sur deux fronts : résoudre les situations de pauvreté, et anticiper les nouveaux cas à venir en menant une réelle politique de prévention, afin d'endiguer l'accroissement du nombre de foyers en situation de précarité.

Adopter une politique sociale globale sur chacun des domaines, et ne pas prendre les sujets un par un, de manière isolée.

Axes d'actions identifiés :

1. En redynamisant les réflexions stratégiques pour faire face à l'augmentation massive de la précarité.
2. En adoptant un train de mesures concrètes pour répondre à l'urgence sociale.
3. En simplifiant l'accès aux aides de la Collectivité de Corse pour les associations luttant contre la précarité et l'exclusion.
4. En replaçant la santé au cœur de la société.



A1/ Redynamiser les réflexions stratégiques pour faire face à l'augmentation massive de la précarité

Les constats sur la lutte contre la précarité en Corse ne sont plus les mêmes que ceux datant d'avant la crise COVID. Et pourtant, ils étaient déjà alarmants à cette époque, plaçant la Corse dans les dernières places des territoires les plus défavorisés de France.

Aujourd'hui, les disparités de pauvreté entre les territoires se sont grandement accentuées, comme l'indique l'étude de l'INSEE. La diversification des problématiques à traiter a aussi augmenté en proportions alarmantes. On ne peut gérer la précarité dans un village de l'intérieur comme on gère la pauvreté caractéristique des milieux urbains du Grand Bastia et du Grand Ajaccio.

Autre facteur notable du territoire : la question de l'image rendue de ce territoire et la perception qu'on peut en avoir de la pauvreté, qui sont des facteurs qui rendent plus difficile la lutte contre la précarité et la pauvreté. En effet, avec des portions entières du territoire corse montrant les mêmes caractéristiques que les départements les plus pauvres de France, comme par exemple la Seine Saint-Denis, la Corse renvoie pourtant en surface une image différente, qui vient diminuer la perception qu'on peut avoir de sa situation de pauvreté.

Lorsqu'on est en Seine Saint-Denis, il est évident que l'on se trouve dans un territoire ayant une population défavorisée. Cette assertion est moins vraie lorsque l'on est en Corse.

La qualité de son environnement, la composition sociale de sa population, font qu'au quotidien il est plus difficile de prendre la mesure de la situation sociale.

Par ailleurs, du fait de la crise du Covid-19, si l'on peut constater l'émergence de nouveaux cas de précarité et de pauvreté parmi un public qui auparavant n'entrait pas dans cette catégorie, ainsi que l'aggravation des situations existantes, on ne connaît pas encore, pour autant, les effets à moyen terme de cette crise. L'anticipation devient donc par là-même une nécessité incontournable.

Il est donc devenu indispensable d'adopter une stratégie globale qui cesse de traiter les problèmes de façon cloisonnée, mais intègre l'ensemble des domaines dans une même réflexion, tienne compte des transversalités, et arrête de lutter uniquement contre les effets, les symptômes, pour chercher aussi à en enrayer les causes. C'est le seul moyen d'infléchir la courbe de la pauvreté.

Enfin, concernant le secteur du maintien au domicile, pour lequel le CESECC a rendu en 2021 un rapport d'autosaisine, la pandémie Covid a mis en évidence l'utilité sociale des services médico-sociaux à domicile.

Ces services sont des acteurs de prévention, d'accompagnement, du soin, du lien social, ils facilitent l'autonomie des personnes et familles fragilisées par l'âge, le handicap, la maladie ou une difficulté sociale. Par leur diversité, ils permettent le libre choix des bénéficiaires, et participent à l'expression collective.

- Améliorer le soutien aux associations du secteur social (garage social, ressourceries, aide alimentaire, etc.) ;
- Mettre fin à la précarité énergétique : réhabilitation des logements sociaux pris en charge par la puissance publique, mais également des logements privés dont les propriétaires ne sont pas éligibles aux aides (hors OPAH notamment) ;
- Elargir les aides pour la lutte contre la précarité énergétique ;
- Construire en nombre suffisant des logements sociaux, respecter les quotas imposés, (plans de rattrapage du retard à élaborer. Moyenne nationale à 17%, contre 10% en Corse) ;
- Assurer le nombre de places suffisantes dans les hébergements d'urgence, et des hébergements pour personnes âgées ;
- Mettre en place un programme de créations massives de logements d'insertion, de manière à fluidifier et accélérer la sortie des dispositifs d'hébergement d'urgence ;
- Favoriser la création de logements à très bas prix, accessibles aux personnes à très faibles revenus ou dont les revenus connaissent une chute notable (départs en retraite, perte d'emploi, etc.) ;
- Favoriser le maintien à domicile en soutenant l'adaptation des logements ;
- Adopter une approche globalisée, transversale et pluridisciplinaire de la recherche de solutions aux problèmes des personnes défavorisées, visant à créer des parcours ascendants ;
- Mener une réflexion stratégique sur les politiques sociales qui tiennent compte des disparités des territoires ;
- Mettre en place les mesures sociales à la personne innovantes (revenu universel/de base ; rSa jeunes ; TZCLD) ;
- Prévoir des fonds d'aide pour les personnes en situation de précarité pour permettre l'accès au logement, mais aussi à la consommation (orientation vers les produits locaux, priorité aux fruits et légumes) ;
- Envisager le travail social non plus comme un palliatif à une situation donnée, mais bien comme la recherche d'un parcours social ascendant pour les foyers présentant des signes de précarité ou de pauvreté ;
- Mettre en place un suivi des situations quelques temps après l'attribution des aides ;

CdC

E CdC

E CdC

E CdC

E CdC L

E CdC L

E CdC L

E CdC

CdC

E CdC

E CdC

CdC

E CdC L

CdC

- Transformer l'offre d'accompagnement à l'autonomie à domicile de demain :
 - Rénover les missions et compétences des services à domicile avec une offre élargie d'accompagnement ;
 - S'appuyer sur les expérimentations menées dans les SSIAD pour prendre le virage de la prévention ;
 - Accompagner les services d'accompagnement à l'autonomie de demain ;
 - Renforcer la coordination des interventions et améliorer la fluidité des parcours ;
 - Développer l'offre de soutien aux aidants.
- Réformer de manière structurante et ambitieuse le modèle de financement des services aux domiciles :
 - Construire un modèle de financement transparent, homogène et simplifié à l'échelle nationale et territoriale ;
 - Garantir l'attractivité des métiers du domicile et améliorer la qualité de vie au travail ;
 - Garantir l'attractivité des métiers de la branche ;
 - Faire évoluer les métiers du domicile ;
 - Soutenir le déploiement d'une vraie politique de recrutement et de gestion des emplois et des compétences ;
 - Faire évoluer l'offre de formation diplômante.

E CdC L

E CdC



A2/ Adopter un train de mesures concrètes pour répondre à l'urgence sociale

En parallèle de la mise en place d'une stratégie plus efficace et réellement adaptée à la situation nouvelle due à la crise, il y a une nécessité impérieuse de gérer l'urgence sociale dans laquelle la Corse se trouve actuellement.

Aux problèmes de pauvreté et à leur aggravation par la crise actuelle s'ajoutent aussi les problèmes liés au logement. En effet l'immobilier en Corse connaît, depuis quelques années déjà, une inflation des prix galopante. De fait, il devient difficile de trouver des logements à des prix raisonnables en milieu urbain, ce qui pousse les personnes en situation de précarité à prendre des logements en milieu péri-urbain, voire en milieu rural, dans les villages. Cet état de fait induit des problématiques supplémentaires, dont la mobilité est l'exemple le plus notable.

Autre problème alarmant : la question de la jeunesse, et en particulier la jeunesse étudiante, où les difficultés de logements et de subsistance se voient être accrues de manière conséquente, comme en témoigne la fréquentation de l'épicerie solidaire étudiante de Corte.

Cela passe par la création d'un train de mesures pratiques et concrètes visant à renforcer les dispositifs existants pour répondre à un maximum de cas.

- Accroître les budgets sociaux en proportion de l'évolution de la précarité ;
- Assurer un revenu pour les plus précaires (soutien à la demande, bons d'achats, etc.) ;
- Pour les aides extralégales accordées par la CdC dont l'attribution dépend d'un seuil (exemple des primes exceptionnelles de fin d'année pour les personnes défavorisées), repenser les dispositifs de manière qu'au-dessus de ces seuils il existe une dégressivité des aides, plutôt qu'un arrêt brutal de l'attribution de ces aides ;
- Créer un service destiné à anticiper et prévenir les conséquences des accidents de la vie ;
- Rechercher une optimisation systématique des dispositifs d'aides sociales existants par la création de services centralisés : intermédiation procédurale destinée à résoudre les blocages de nature purement administrative entre organismes sans que ce soit à l'ayant droit de le faire / Analyse de la situation des personnes pour identifier leurs droits et leur proposer une aide aux démarches ;
- Mettre en place un service en back-office qui lutte contre le non-recours ;
- Mettre en place une tarification solidaire (ou sociale) des transports routiers dans le rural profond en association avec un travail sur la mobilité.

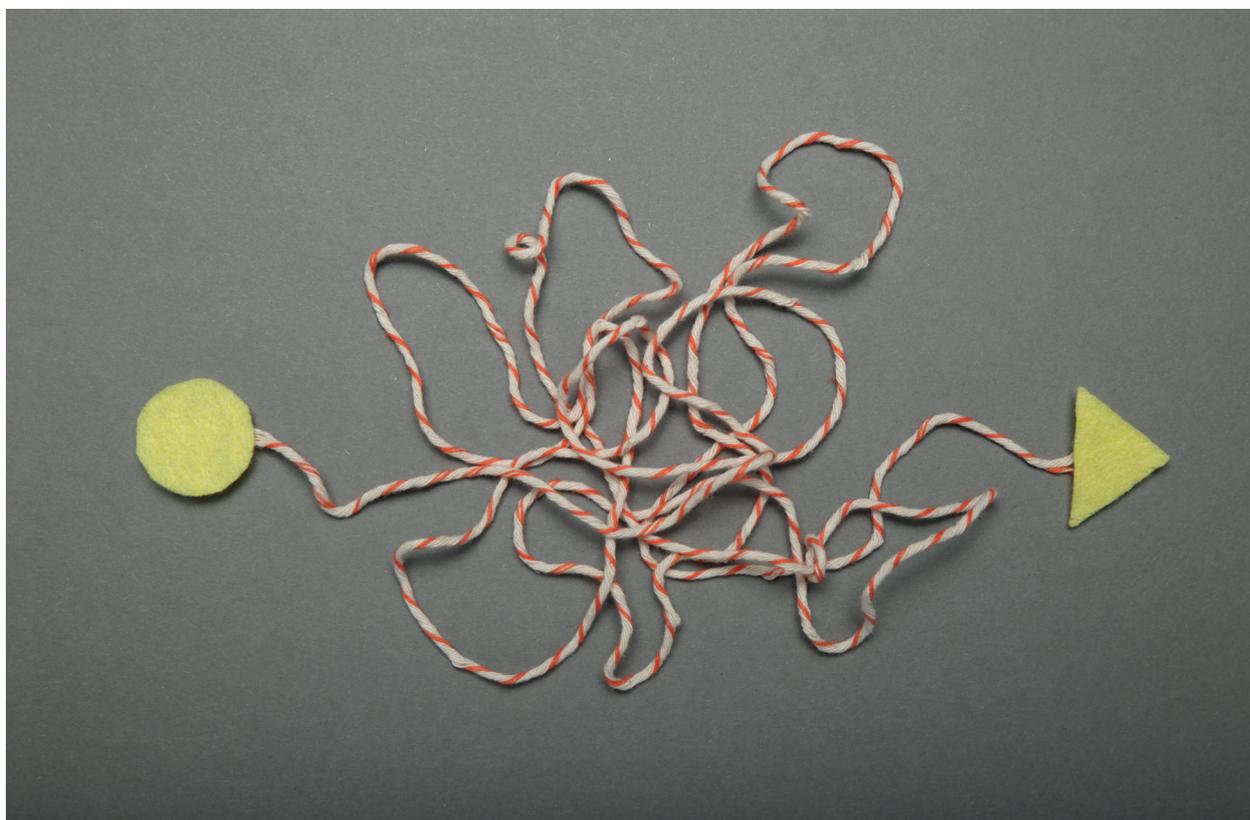


A3/ Simplifier l'accès aux aides de la Collectivité de Corse pour les associations luttant contre la précarité et l'exclusion

La lutte contre la précarité et les exclusions ne peut s'affranchir, en Corse, de l'action des acteurs de terrain, au premier rang desquels se trouvent les associations qui œuvrent dans ce domaine. Face à une urgence de plus en plus importante, et une diversification des problématiques, les capacités de réactions de ces acteurs incontournables doivent être optimisées.

Pour ce faire il est indispensable, notamment, de veiller à ce que les procédures administratives qui régissent ces relations ne deviennent pas, dans certains cas, des freins à la mise en place des actions. Il faut donc s'interroger sur une nécessaire simplification des procédures administratives et sur les moyens d'apporter de la souplesse dans les règlements d'aides, afin que la Collectivité de Corse devienne une institution réellement agile.

Par ailleurs, les mesures prises pour gérer l'urgence de la crise, pour ces partenaires incontournables de l'action sociale, sont pour la plupart des mesures à portée financière sous forme de prêts ou de paiements différés. Quid de la viabilité et de la pérennité de ces acteurs lorsque viendra le moment où les structures devront rembourser ces aides ? Là encore, il s'agit d'une situation à anticiper.



- Supprimer la dépendance entre la demande d'aide pour l'année N et le CR de l'année N-1 ;
- Adapter le format des budgets et des CR financiers demandés au nouveau plan comptable des associations ;
- Ne pas demander d'autres éléments financiers aux associations dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux Comptes ;
- Simplifier les règlements des aides particuliers afin de faciliter l'accès aux aides pour les associations de lutte contre la précarité et l'exclusion ;
- Mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour les actions récurrentes.

CdC

CdC

CdC

CdC

CdC



A4/ Replacer la santé au cœur de la société

Depuis une vingtaine d'années, la politique nationale de santé s'inscrit dans un contexte nouveau. Sécurité sanitaire, démocratie sanitaire, éthique, droits des malades, mais aussi performance, sont les maîtres-mots de ces évolutions qui ont conduit à la mise en place d'Agences Régionales de Santé en charge du déploiement de la politique nationale sur les territoires, de la veille sanitaire, de l'évaluation des risques. Le but a donc été de rendre certains problèmes de santé susceptibles d'être anticipés et maîtrisés.

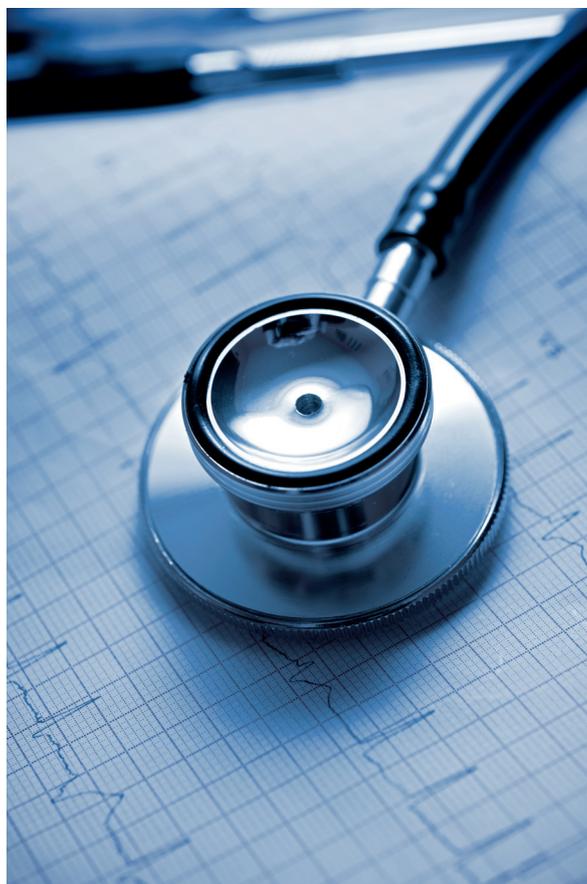
Mais cette politique de gestion des services publics par un gouvernement soumis à des impératifs comptables et budgétaires a également contribué à les appauvrir et en particulier, en l'occurrence, à priver les services de santé des moyens nécessaires pour faire face, par exemple, à une situation inattendue comme celle de l'apparition du virus Covid.

A l'évidence, ce système peut être pris en défaut lorsque l'agent menaçant ne correspond pas à ceux attendus, ce qui interroge l'efficacité du système de santé mis en place. Aujourd'hui, on ne peut que constater que les établissements de santé n'ont pu que répondre de justesse à la crise et ce au prix de mesures exceptionnelles.

Un constat qui se fait dans notre territoire comme ailleurs. A cet égard, le CESEC de Corse a, à de nombreuses reprises dans ses avis et rapports, alerté sur les situations diverses afférentes au système de santé dans le cadre d'une situation d'insularité: la lutte contre les déserts médicaux, la nécessité de prendre en compte des critères territoriaux et pas seulement démographiques pour les décisions

concernant la santé et enfin la problématique des déplacements sur le continent pour les soins relatifs à des maladies lourdes. La crise sanitaire a accentué le constat qu'on ne peut pas compter sur la capacité des établissements de santé insulaires, pas plus que sur celle des établissements du continent pour absorber les pathologies futures d'une population grandissante et vieillissante. Des mesures spécifiques, comme l'augmentation du coefficient géographique et la prise en compte financière de la sous-utilisation, conjoncturelle mais indispensable, des moyens, liée à la démographie, doivent être prises.

La crise du Covid-19 met en évidence et accentue encore les iniquités devant l'accès aux soins.



- Renforcer l'aspect prévisionnel dans l'achat de matériel médical ;
- Développer la télémédecine, et notamment les téléconsultations et les carnets de santé numériques ;
- Développer l'offre de soins en spécialité sur le territoire ;
- Développer des partenariats ARS/union régionales des professionnels de santé et autres/collectivités locales pour mettre à disposition des espaces partagés et mettre en place des permanences médicales ;
- Améliorer le maillage du territoire ;
- Créer des unités mobiles itinérantes ;
- Créer un CHU ;
- Développer une médecine qui prenne en compte le patient dans sa globalité ;
- Faire en sorte que chaque individu puisse agir sur sa propre santé ;
- Lutter contre les fragilités psychologiques et tenter de les prévenir au mieux ;
- Augmenter le coefficient géographique.

E CdC L

E CdC L

E CdC L

E

E CdC L

E CdC L

E





B/ Créer un cadre de vie respectueux de l'environnement

La récente pandémie a permis de mieux évaluer l'impact de l'anthropisation dont sont victimes les sites naturels de la Corse, et notamment les plus emblématiques et protégés situés sur le littoral. Ainsi durant les périodes de confinement, a-t-on pu constater que les espèces qui font la richesse de la biodiversité de l'île ont retrouvé leur habitat naturel, comme par exemple certaines espèces de poissons qui avaient déserté complètement certaines zones de pêche, des tortues marines qui sont revenues pondre sur des plages. La diminution de la pollution sonore et l'installation de zones de grande quiétude ont permis, notamment, de distinguer de nouveau le chant des oiseaux, qui ont retrouvé les arbres des villes. Le confinement et l'arrêt brutal des activités dans le monde entier a, par effet de loupe, démontré une fois encore les impacts destructeurs de l'homme sur son environnement. Ils sont désormais mesurables et amplifiés par les effets du dérèglement climatique. Ils ont des conséquences sur la qualité de vie de la population de l'île bien au-delà de la période touristique. La Corse compte un nombre conséquent de sites protégés légalement, à différents niveaux réglementaires. Ces réglementations ne sont pas respectées, pour la plupart d'entre elles, faute de moyens, ou pour permettre à des acteurs économiques de plus en plus nombreux de faire en peu de mois un chiffre d'affaires susceptible de leur permettre de vivre le reste de l'année. Or, la richesse de la biodiversité de notre île constitue un atout économique essentiel et dominant. Cette forte attraction touristique crée une sur-fréquentation destructrice dont la population se fait de plus en plus l'écho. Ainsi peut-on constater une forte marchandisation spéculative de la terre corse qui se traduit par des atteintes répétées et parfois irréversibles à l'environnement, et donc, directement, au cadre de vie de la population résidente.

Enjeu :

Au vu des richesses naturelles de la Corse, les enjeux en matière de préservation de l'environnement sont multiples et d'une grande diversité. Préservation des sites, des milieux naturels, de la biodiversité, lutte contre l'érosion, etc. Il est donc vain de vouloir en dresser une liste exhaustive dans ce document. Cependant, il reste nécessaire, pour les acteurs oeuvrant dans ce domaine, de les prendre en compte dans leur ensemble et de manière à exploiter toutes les transversalités.

La préservation de l'environnement de l'île est un enjeu majeur tant du point de vue économique que social et sanitaire.

Objectif :

Etablir un équilibre entre la préservation de l'environnement et son exploitation économique.

Axes d'actions identifiés :

1. Concevoir et mettre en place des mesures visant à préserver l'environnement et la biodiversité.
2. Faire évoluer les stratégies en lien avec les objectifs de développement durable.

B1/ Concevoir et mettre en place des mesures visant à préserver l'environnement et la biodiversité.

La préservation de l'environnement est un domaine de plus en plus prégnant, et qui impacte de plus en plus les consciences. C'est pourquoi, dans notre île où il s'agit d'un enjeu vital, elle doit devenir un axe central incontournable des politiques publiques.

Si l'on considère les trente dernières années, on ne peut que formuler le constat que l'évolution collective des mentalités vis-à-vis de la préservation de l'environnement prend énormément de temps. Il faut donc non seulement éduquer, sensibiliser, conseiller et communiquer, mais il est indispensable de prendre en compte ce fait dans l'élaboration des schémas et des actions de pré-

servation de l'environnement. Si l'environnement, l'écologie, sont l'affaire de tous, on ne peut cependant compter uniquement sur une conscience citoyenne pour atteindre les objectifs. Considérant qu'il faut quatre saisons pour faire une pomme, il faut accompagner, guider et faire évoluer au mieux et au plus vite cette conscience citoyenne, et prendre, le temps que les résultats de ces actions se mettent en place durablement, des mesures palliatives pour préserver notre patrimoine environnemental.



- Développer de petites unités de recyclage ;
- Modifier les modes de consommation : proscrire l'usage des emballages plastiques, favoriser la consigne des bouteilles ainsi que la vente en vrac. ;
- Réactiver et mettre à jour le document référentiel qui est un outil opérationnel et pédagogique et un cadre de référence pour la connaissance et l'intégration des enjeux environnementaux le « Profil environnemental de la Corse 2016 » ;
- Renforcer les pouvoirs de l'observatoire du développement durable de la Corse ;
- Prendre en compte la notion d'écocide : Inciter à l'émergence d'une reconnaissance juridique des milieux naturels en s'inspirant de l'exemple donné par le collectif Tavignanu Vivu, qui a publié une déclaration de droit du fleuve Tavignanu visant à lui conférer une personnalité juridique. Extrait : «Le fleuve Tavignanu est une entité vivante et indivisible de sa source jusqu'à son embouchure [...] En tant que personne juridique, il possède les droits fondamentaux suivants : le droit d'exister, de vivre et de s'écouler ; le droit de remplir ses fonctions écologiques essentielles ; le droit de ne pas être pollué...». (Le lac Erié aux Etat-unis et le fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande font aussi l'objet d'une démarche similaire qui vise à ce que, peu à peu, ces textes puissent devenir du «droit contraignant»).
- Vérifier l'application en Corse de la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016.
- Prendre en compte la loi climat et résilience du 24 Aout 2021 notamment en ce qui concerne les délits d'écocide et de mise en danger de l'environnement.
- Faire évoluer les stratégies en lien avec les objectifs de développement durable définis par le PADDUC et en tenant compte des effets du dérèglement climatique.
- Mener des actions de sensibilisation au respect de l'environnement comme conditions nécessaires au respect de la biodiversité essentielle à la survie des espèces y compris l'espèce humaine.
- Préserver – voire agrandir – les espaces naturels.
- Protéger la biodiversité : Régulation des flux touristiques ; droit d'entrée dans les zones fragiles ?
- Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les projets de construction mais également les énergies renouvelables, recherche et production d'hydrogène.
- Eviter et gérer la sur-fréquentation des écosystèmes fragiles. Par exemple, pour les fleuves de certains territoires, il est inconcevable qu'une zone qui regroupe l'intégralité des programmes de préservation de l'environnement (Contrats de rivière, ZNIEFF, M&B, classement au patrimoine mondial de l'humanité, etc.) permette à un flux touristique excessif et non-géré de causer des nuisances, des pollutions, et une dégradation des habitats naturels qui portent atteinte à la biodiversité.

E CdC L

E CdC L

E CdC L

E CdC

E CdC

E CdC

E CdC L

E CdC L

E CdC L

E CdC L

B2/ Faire évoluer les stratégies en lien avec les objectifs de développement durable

De la même manière qu'il conviendrait de proposer un train de mesures supplémentaires, il est indispensable aussi d'élargir les réflexions en matière de préservation de l'environnement, au niveau stratégique, en lien avec les objectifs du développement durable.

- Favoriser les actions qui permettent d'aller vers la neutralité carbone : reconversion des filières avec dispositifs financiers incitatifs ;
- Prise en compte de manière systématique d'indicateurs écologiques, de bien être, d'insertion dans les cahiers des charges des marchés publics et dans les critères de financement des projets publics ;
- Rénover l'habitat ancien en particulier les passoires énergétiques permettre l'accès à la propriété, et proposer à la location des loyers modérés : créer un fonds spécifique ?
- Concrétiser une politique volontariste en matière de déchets avec mesures incitatives et sanctions ;
- Respecter la trame verte et bleue telle qu'elle est définie par le PADDUC notamment les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité.
- En matière de déchets, il conviendrait notamment (Rapport CESECC du 26 mai 2021):
 - De favoriser les initiatives citoyennes ;
 - Favoriser les initiatives locales ;
 - Favoriser les initiatives du monde économique ;
 - Faire évoluer les modes de consommation et les comportements ;
 - Développer la sensibilisation et la communication ;
 - Faire de l'économie circulaire un axe fort de la politique déchets : L'économie circulaire, une économie du gagnant-gagnant ;
 - Améliorer le service public de la gestion des déchets au titre de la planification, du mode de gestion, au niveau de la collecte, du traitement et au niveau des porteurs de projets.
- Développer toutes les énergies renouvelables avec intervention de la puissance publique – dont le solaire et l'hydraulique par la création de Stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) et la création de micro centrales sur les cours d'eau secondaires ;
- Utiliser les ressources de la mer / Economie Bleue à développer ;
- Calculer l'empreinte carbone des différentes activités et définir des seuils maximums.



Autre enjeu d'importance, adopter une approche globale qui intègre l'ensemble des préoccupations environnementales dès le début des phases de conception des projets. C'est la somme des actions qui aura le plus d'impact, au final, sur l'environnement.

Si l'on prend l'exemple des projets urbains, il s'agit désormais de construire la ville autrement, en suivant un certain nombre de principes devenus incontournables :

- La transition énergétique ne doit pas être prise en compte à l'échelle seule d'un bâtiment, mais avec un ensemble de bâtiments voire d'un îlot, voire d'un quartier.
- Il faut réparer les quartiers existants et/ou construire les nouveaux en travaillant sur la place du vivant.
- La composante essentielle qu'est la nature doit être prise en compte dès le début de la réflexion.
- Les plantations sont indispensables et servent à la biodiversité mais aussi à créer des écrans de chaleur, et le système racinaire à renforcer les nappes phréatiques.
- La perméabilité des sols doit être étudiée afin d'absorber des quantités importantes d'eau en cas de fortes pluies.
- Il ne s'agit pas d'étudier l'évacuation des eaux uniquement avec un réseau surdimensionné et coûteux et qui retourne directement à la mer, mais de considérer l'eau comme une ressource.

- L'isolation des bâtiments doit être traitée de préférence en matériaux biosourcés, en faisant appel aux circuits courts.

- La qualité des revêtements de sol mis en place doit aussi être étudiée en fonction de la restitution/absorption de la chaleur.

- La collecte des déchets doit être prise en compte simultanément par les acteurs en charge de la construction du quartier et pas seulement par ceux qui en ont la responsabilité.

- Les mobilités douces piétons et vélos doivent être intégrées à l'étude de manière à les rendre les plus accessibles et agréables possibles et former un réseau.

- Les zones de parking doivent être étudiées en fonction de l'usage mais également en fonction de leur impact visuel.

- L'introduction de l'agriculture urbaine génère du lien social grâce aux jardins partagés, et doit être envisagée.

- Dans le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la transition écologique et énergétique est souvent perçue comme requérant des actions coûteuses, mais il s'agit d'étudier aussi les gains financiers.

- Par exemple, la mise en œuvre d'actions contribuant à l'adaptation aux changements climatiques telles que les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales peut limiter le coût des dommages futurs, dont les inondations, et allègent la charge sur les réseaux de collecte.

- Il est à noter que, pour atteindre ces objectifs climatiques, le PCAET demande de structurer de

manière transversale les différentes politiques publiques (urbanisme, mobilités, logement, développement économique, ...).

- Les documents d'urbanisme et leur révision doivent être adaptés pour intégrer ces objectifs.

Il en va de même pour les problématiques liées aux transports, qu'ils soient maritimes, routiers ou aériens, et aux infrastructures de transport, pour lesquelles il est important de prendre en compte les impacts environnementaux (indice carbone, pollution engendrée par les transports maritimes et aériens, impacts sur les milieux naturels de la réalisation des projets structurants (ports, routes, etc.))

Il résulte de l'ensemble de ces principes que la puissance publique doit imposer une mise en relation de tous les acteurs, et une approche globale des projets. Elle est la seule légitime pour ce faire, et à même de cesser de penser les constructions ou les aménagements, en milieu urbain, uniquement en termes d'opérations de construction ou de réhabilitation isolée au prétexte qu'elles sont portées par des entités privées, et obliger par l'action des règles d'urbanisme, à ce que la dimension urbanistique soit intégrée à chacun des projets.

Ces principes sont d'ailleurs plus flagrants dans un environnement urbain, mais peuvent tout aussi bien s'appliquer dans des territoires plus ruraux.



Local



C/ Penser l'aménagement du territoire en intégrant les préoccupations environnementales et durables

Avec la mise en place du confinement, la crise sanitaire a permis à chacun de nous d'être en prise directe avec son lieu de vie. L'interaction entre la santé et l'environnement, au sens large de la nature et de nos paysages, à l'aménagement du développement de nos villes est connue depuis longtemps. Dans un projet urbain, il ne s'agit plus alors de ne prendre en compte que le bâti, mais également de concevoir l'espace alentour en tenant compte d'une multitude de paramètres. La crise actuelle questionne nos choix d'aménagement du territoire : pollution, qualité de l'air, réchauffement climatique, mais aussi mobilité, équilibre territorial, gestion des déchets, modèle économique de la production du logement, de la gestion du foncier et prise en compte des usages.

Il reste beaucoup à faire pour convaincre dans ce domaine, et les nombreux acteurs du cadre de vie (architectes, urbanistes, paysagistes, bureaux d'études, sociologues, géographes) et la pluridisciplinarité semblent incontournables pour pouvoir traiter cette complexité et répondre à ces enjeux.

On constate alors que l'habitat ne peut plus être considéré comme un simple produit économique. L'inadaptation des parcs de logements a montré la nécessité que les habitants coconstruisent leurs villes grâce à des modes de concertation innovants qui suscitent leur désir de participation pour la garantie d'une meilleure adaptation aux usages, une meilleure définition des besoins et une appropriation optimisée des lieux par ceux qui y vivent.

Autre problématique devenue aujourd'hui plus que prégnante devant le constat du nombre d'affaires portées pour des problématiques d'aménagement ou d'urbanisme devant le tribunal administratif en Corse, c'est celle des règlements. Il est évident qu'une réglementation est indispensable, pour préserver et protéger, mais utilisée seule, elle atteint aujourd'hui ses limites. De plus, on évoque régulièrement et depuis des décennies une vo-

lonté de simplification administrative, mais il y a pourtant de plus en plus de textes législatifs et réglementaires. Il conviendrait de réfléchir enfin autrement, et envisager, localement d'une part, et en proposant des évolutions législatives d'autre part, une autre façon d'apprécier et de valider les projets ayant trait à l'aménagement et à l'urbanisme (examen et validation par des commissions pluridisciplinaires, concertations préalable avec les usagers, services dédiés, etc.).

Enjeu :

Il ressort d'un constat unanimement partagé que la Corse connaît un retard certain en équipements et en infrastructures. Bien qu'un certain nombre de mesures aient été prises pour y remédier, au vu de ce qu'il reste à réaliser, s'interroger sur les besoins réels en matière d'aménagement du territoire et réinterroger les pratiques en la matière. C'est un des domaines où l'innovation et l'agilité, à la fois dans les projets et dans les méthodes, sont parmi les facteurs de réussite les plus importants.

Objectif :

Compenser le retard de la Corse en matière d'aménagement, et introduire une nouvelle façon de faire, réellement moderne, et mieux à même de prendre en compte l'ensemble des problématiques actuelles.

Axes d'actions identifiés :

1. Adapter les orientations stratégiques aux objectifs prégnants du territoire.
2. Donner aux territoires les moyens de leur développement par l'implantation d'infrastructures.

C1/ Adapter les orientations stratégiques aux objectifs prégnants du territoire

Les documents d'urbanisme, comme les Plans locaux d'urbanisme (PLU), imposent un Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) qui établit le diagnostic spécifique à chaque microrégion et donne les outils pour mettre en œuvre un aménagement du territoire durable. Pour autant, tant que les documents d'urbanisme ne sont élaborés que dans la seule optique de la constructibilité du territoire et non pas dans celle de son développement durable, les PADD ne tiendront pas compte des particularités des communes et aucun projet spécifique stratégique, voire novateur, de développement territorial ne sera réellement possible.

Il faut donc intensifier les efforts d'information, d'accompagnement et de pédagogie auprès des maires et de la population pour leur faire prendre conscience que les documents d'orientation stratégique et d'aménagement du territoire comme le PADDUC et les documents d'urbanisme sont des outils déterminants pour assurer la survie et le développement de leur commune et non pas des freins ou des contraintes. Ils vont permettre d'inventorier, de déterminer et prioriser les objectifs prégnants des territoires non plus seulement pour un traitement d'urgence mais dans le cadre d'un développement durable et donc d'avenir de leur commune. Ainsi, s'installerait une logique et une dynamique de projet pour une approche globale et transversale et permettrait de traiter de concert toutes les problématiques au niveau local comme aux niveaux intercommunal et régional afin de prendre en compte toutes les spécificités recensées et aussi la nécessaire adaptation des territoires aux effets du dérèglement climatique.

La commission européenne nous propose dans ce sens une approche holistique à travers le New Bauhaus Européen.

Avec cette initiative, la Commission européenne ajoute une dimension culturelle aux mesures économiques, sociales et environnementales de la stratégie. En faisant de cette stratégie un projet culturel intégrant tous les acteurs du secteur, et en faisant de la qualité

architecturale et la qualité de conception des principes directeurs, la Commission initie un changement fondamental, qui peut être un accélérateur de la transition vers une économie et une société plus durables, et qui rapprochera le "Pacte Vert européen" des citoyens.

Cette initiative ouvre la porte à une approche plus holistique de notre environnement bâti – une approche qui cherche à renforcer simultanément la valeur économique, sociale, environnementale et culturelle de nos bâtiments. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité de la Déclaration de Davos de 2018 Vers une culture du bâti de qualité et des principes inclus dans la nouvelle Charte de Leipzig. Dans sa mise en œuvre, elle contribuera à atteindre les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Dans cette approche holistique, la dimension culturelle est centrale. Elle va bien au-delà des considérations esthétiques ; elle est le vecteur de processus de planification et de projets de qualité, ainsi qu'une source d'inspiration et d'innovation pour les autres piliers du développement durable, car les arts fournissent des compétences cruciales pour le XXIème siècle, telles que l'esprit critique et la capacité à résoudre des problèmes.

La pensée holistique et l'approche culturelle qui soutiennent le nouveau Bauhaus européen doivent être au cœur de la stratégie «Une vague de rénovations pour l'Europe» et inspirer toutes ces mesures afin d'en réaliser tout le potentiel et de parvenir à une «vague de rénovations de qualité» qui changera la qualité de vie des personnes et permettra d'atteindre l'objectif de neutralité climatique de l'Europe.

Cette démarche est nécessaire à toutes les échelles spatiales, quelle que soit la taille du projet – de l'architecture paysagère à l'aménagement urbain, le développement des quartiers, les infrastructures, l'architecture des bâtiments et l'architecture intérieure.

- Réviser le PADDUC en organisant une large concertation en amont avec les organes consultatifs et les acteurs et associations des territoires et les usagers ;
- Soutenir et favoriser la mise en place de PLU, SCOT compatibles avec le PADDUC par la mise en place de concertations au niveau de chaque territoire, et en apportant une aide à l'ingénierie aux communes et intercommunalités à travers un service ou une structure dédiée;
- La CdC doit être associée à l'Etat pour la délivrance des permis de construire et ester en justice pour les projets non-conformes ;
- Développer la couverture numérique / Définir une stratégie numérique équitable équipant les zones non-pourvues ;
- Avoir une véritable politique d'ensemble sous le leadership de la CdC pour la remise en exploitation de la forêt et de la filière bois ;
- Privilégier un tourisme culturel et patrimonial dans les villages de l'intérieur par l'organisation de parcours, visites guidées, conférences (mise en exergue de nos sites archéologiques ou historiques, de notre architecture sacrée (art roman, baroque), de notre histoire religieuse (confréries, exemples des chemins de Saint Martin...)) ;
- Lutter contre l'isolement et l'éloignement ;
- Limiter le pourcentage de résidences secondaires par zone en accord avec le territoire pour lutter contre la spéculation ; imposer une taxation spécifique aux propriétaires ne résidant pas en Corse ;
- Préempter les espaces agricoles pour les donner en location aux jeunes agriculteurs désirant s'installer avec des conditions relatives à l'activité envisagée (bio, par exemple) ;
- Subventionner l'installation en milieu rural d'agriculteurs en encourageant le maraîchage, et en particulier le bio ;
- A travers ces instances mises en place, penser un projet urbain global qui intègre la démarche proposée par le New Bahaus Européen ;
- Repenser une offre de transports en commun adaptée et généralisée à l'ensemble du territoire (et notamment vers les microrégions les plus éloignées) ;
- Penser l'intermodalité dans les déplacements, développer le ferroviaire (notamment en plaine orientale) et inclure cette option dans les réflexions sur la problématique des transports de manière générale.

CdC

E CdC L

E CdC L

E CdC L

E CdC L

CdC L

E CdC L

E CdC L

CdC

E CdC

E CdC L

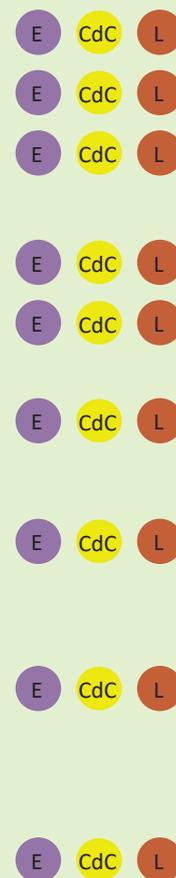
CdC L

E CdC L

C2/ Donner aux territoires les moyens de leur développement par l'implantation d'infrastructures

Afin d'atteindre les objectifs nécessaires à la résorption du retard en équipement de la Corse, et en particulier, de la Corse de l'intérieur, il convient de doter les territoires d'un certain nombre d'infrastructures. Dans cette optique, il convient de ne pas négliger les principes de réciprocité, qui sont de plus en plus fréquemment mis en œuvre sur le territoire national.

- Mettre à disposition des locaux communaux pour l'installation de diverses activités, à titre gracieux pour une période à déterminer ;
- Créer des maisons de service public – accès aux infos, aux droits ;
- Créer des petites structures d'hébergement (EPHAD couplée avec Crèches).
- Favoriser la mise en place de maisons de la santé subventionner l'installation de médecins, infirmiers, dentistes etc. Mettre en place des structures médicales mobiles associées au développement de la télémédecine ;
- Créer des lieux de proximité, multiservices dont accès au numérique ;
- Soutenir les projets culturels de territoire : création de chemins du patrimoine intercommunaux, par exemple ;
- Au niveau intercommunal à partir d'une tête de réseau, mettre en place des équipements mobiles (Tragulini), bibliothèque, librairie, spectacle vivant, expo, ventes diverses ; (un cinéma itinérant ?!);
- Revitaliser les villages de l'intérieur : facilitation d'installation des activités économiques / statut fiscal dérogatoire pour les zones de montagnes / dispositif "zone franche" ;
- Favoriser l'installation dans les territoires du rural et de montagne de structures associatives, SCOP, SCIC, ou autres susceptibles d'y organiser des activités économiques (marchés de producteurs, d'artisans), agricoles (jeunes agriculteurs sur terrains privés ou communaux, ou de la CDC...), culturelles (toutes rencontres ou enseignements dans les domaines de la littérature, du chant, de la musique, de la langue, de l'écriture (ateliers d'écriture en français comme en corse), du patrimoine naturel ou bâti (i chjassi di u patrimoniu, parcours botaniques, sites d'habitats anciens..) ;
- Compléter le maillage du territoire pour que chaque habitant ne soit pas éloigné de plus de 30 minutes d'un lieu culturel : création, diffusion, formation, pratiques amateurs.







THÉMATIQUE 3

Vers l'émancipation individuelle et collective

Le désir d'émancipation individuelle et collective, qui consiste à être acteur de sa vie, maître de ses choix et son destin pour chacun et qui collectivement s'exprime comme la volonté de participer activement à la gestion de la cité et à la construction d'un avenir commun, apparaît aujourd'hui de manière plus manifeste dans l'espace public. La crise que nous traversons, qui n'est pas seulement une crise sanitaire, mais une crise systémique qui affecte tous les secteurs de l'activité humaine, et qui vient se superposer à la menace écologique et environnementale, a mis en évidence les dysfonctionnements sociaux - aggravation des inégalités, atteintes au droit du travail, aux libertés, etc. - et a fracturé encore davantage la société, là où de nombreuses personnes se sentent méprisées, pas écoutées, engendrant ainsi une grande défiance envers la représentation politique, ébranlant de nombreuses certitudes quant à la foi dans le « progrès » et la confiance dans la science.

L'individualisme fortement développé particulièrement dans les pays occidentaux - qui n'a pas que des effets bénéfiques - induit néanmoins que chaque individu réclame le respect de ses droits, la prise en compte de sa parole. Bien sûr les corps intermédiaires, les associations et autres, organisent la société civile et portent leurs revendications et leurs attentes, cependant la crise démocratique est réelle (gilets jaunes, abstention massive, etc.), les « politiques » sont, par beaucoup, reconnus comme impuissants à « changer le monde » et améliorer la vie, et vécus souvent simplement comme gestionnaires, d'un système au service de l'argent, du profit. Le lien social se défait, des camps s'opposent et dans le même mouvement de nouvelles solidarités s'inventent, de nouvelles manières de faire, de produire, de consommer sont mises en œuvre. Toutes ces mutations en cours témoignent de la prise de conscience de l'épuisement et des dangers de « l'ancien modèle », de la

nécessité d'en changer et d'être partie prenante de ce changement en exerçant sa citoyenneté.

L'enjeu est de contribuer à ce que cette citoyenneté puisse advenir en créant les conditions d'une émancipation individuelle et collective réelle.

Réduire la grande dépendance de l'île à l'extérieur, que la crise a encore mieux mise en évidence, est un des défis à relever pour les années à venir. Les dépendances économique, énergétique, alimentaire, ne sont pas des fatalités mais sont générées par des choix politiques, économiques, sociaux. Les politiques publiques à mettre en œuvre par la Collectivité de Corse, devront s'attacher dans un dialogue apaisé et constructif avec l'Etat, une concertation renforcée avec les autres institutions et la société civile, à accompagner l'île vers un autre modèle de développement. Pour cela il est nécessaire qu'elle soit dotée de tous les outils (législatifs, fiscaux) tant au plan de ses prérogatives que de ses moyens pour mener à bien cette ambition.

L'émancipation collective passe également par la reconnaissance de la nécessité de participation de tous à la construction d'un projet pour « faire société », tant au niveau de l'élaboration des politiques publiques que de la résolution des problèmes qui affectent le quotidien des populations. Sur le plan local, ces décisions partagées par tous les acteurs et prises au plus près des besoins des territoires contribueront à agir rapidement et efficacement pour favoriser le développement de l'île en valorisant ses ressources.

L'éducation et la culture, qui transmettent des savoirs, des références, des valeurs, forgent l'esprit critique, éveillent la curiosité et ouvrent à « l'autre », en créant des espaces de rencontre, de dialogue, de partage, des passerelles entre les générations, les cultures, les classes sociales, sont garantes, pour peu qu'elles soient au cœur des politiques publiques, de la cohésion sociale et de la fabrication d'un monde commun où chacun trouve sa place.



A / Renforcer l'autonomie globale de la Corse et le développement d'une gouvernance basée sur le débat démocratique

La situation particulière de la Corse, ses dépendances fortes à l'extérieur (alimentaire, énergétique, etc.), ses retards structurels (transports, déchets, équipements), son sous-développement économique, la sous-exploitation des potentialités du territoire (agriculture, entreprises, etc.) et l'importance du tout tourisme, s'expliquent par son histoire et les choix politiques opérés par les divers gouvernements. Cela entraîne de grandes disparités micro-régionales et aggrave encore celles qui sont déjà existantes. Les inégalités se creusent et la pauvreté s'accroît. Si durant de longues périodes, un certain fatalisme face à ce constat a prévalu dans les mentalités, demandant à l'Etat providence de pourvoir au règlement des situations et exprimant une attente, au-delà de ses possibilités, à l'égard de la Collectivité de Corse, une prise de conscience collective s'est amorcée avec l'expression d'une opinion publique qui s'empare des sujets «sociétaux» (violences criminelles, violences faites aux femmes, libertés publiques, etc.) et manifeste son désir d'investissement dans les orientations à venir du développement de l'île.

L'organisation de la société civile est grandissante et de nombreuses initiatives privées (coopératives, associations) souvent innovantes et alternatives voient le jour. Elles démontrent la capacité d'auto-organisation des citoyens et leur volonté d'agir en concertation au plus près des besoins d'un territoire. Cependant le développement de l'île, garantissant le bien-être et le bien vivre de chacun, réduisant les dépendances de l'île ne peut s'obtenir que grâce à la mise en place de politiques publiques adaptées. La CdC doit s'appuyer sur une gouvernance basée sur le débat démocratique, et le renforcement de la participation citoyenne. A la condition qu'elle puisse obtenir les moyens de cette ambition.

Enjeu :

Il s'agit de conforter cette autonomie globale et, de développer les moyens utiles pour réduire les dépendances

Objectifs :

- Permettre à la CdC, d'obtenir les moyens nécessaires pour la mise en place de politiques publiques adaptées pour la transformation du modèle de développement.
- Renforcer la participation citoyenne.
- Améliorer le niveau de conscience collective des responsabilités et des devoirs de chacun afin que la gestion des dépendances soit assurée et assumée.

Axes d'actions identifiés :

1. En agissant au niveau institutionnel.
2. En agissant au niveau de la participation citoyenne.
3. En agissant pour et avec les Corses de l'extérieur.

A1/ Agir au niveau institutionnel

La Collectivité de Corse est naturellement l'acteur central du processus d'émancipation individuelle et collective. Pour ce faire, les répartitions des domaines de compétences avec les organismes d'Etat, devront évoluer vers un partage plus équilibré des responsabilités et des moyens d'action. Il en va d'un respect réciproque indispensable à une gestion sereine des affaires publiques.

Les dépendances de toutes sortes (alimentaires, énergétiques, de transport, etc.) se sont accrues dans la période récente avec, en particulier, une dépendance alimentaire très marquée. Une catégorisation plus claire de ces dépendances est nécessaire pour distinguer celles qui sont inévitables de celles qui peuvent et doivent être réduites. A l'issue de cette catégorisation et afin de réduire les dépendances qui peuvent et doivent l'être, la Corse a besoin de choix politiques clairs et déterminés qui passent par une modification des comportements au sens le plus large.

Toutefois, afin d'accroître l'efficacité dans la conception et la mise en œuvre des actions publiques, une révision du mode de fonctionnement de l'institution s'impose dans l'objectif de le décomplexifier, d'éviter l'empilement de mesures et de le rendre plus opérationnel.

Une gouvernance à la hauteur des enjeux suppose une réelle capacité de la Collectivité de Corse à intégrer plus largement les intérêts des membres de la communauté dans son ensemble. Ce qui exige que, tout en étant chef de file, la Collectivité de Corse sache prendre en compte l'expression plurielle des représentants de la société civile. Ces transformations sont à engager maintenant, la Collectivité doit impulser de nouvelles dynamiques en soutenant les acteurs, les bonnes pra-

tiques, construire des processus coopératifs, démocratiques et solidaires en s'appuyant sur des choix politiques déterminés.

Avec la création de la collectivité unique, le risque est grand en effet d'une centralisation excessive à l'échelle de l'île au détriment des bassins de vie. Le chemin de l'émancipation individuelle et collective passe donc par la mise en œuvre de modalités d'association concrètes des territoires.

Cette association se déploie sur trois niveaux complémentaires.

Celui, institutionnel, des communes et des EPCI, qu'il convient de mieux associer aux décisions qui les concernent en matière de politiques publiques.

Celui des acteurs, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, organisés dans les bassins de vie, en particulier le monde associatif. Ces acteurs structurent les territoires et de ce fait sont susceptibles d'apporter une connaissance intime du terrain.

Et enfin, celui, plus large, des citoyens, des habitants et des usagers des bassins de vie pour les sensibiliser et les faire contribuer à la gestion publique de proximité des biens communs en développant la démocratie participative.

Associer la Collectivité de Corse aux organismes de l'Etat (permis de construire, respect des lois, protection des sites etc.)

E

Opérer des choix politiques déterminés pour réduire les dépendances alimentaire, énergétique, de transport, etc.

L

- Inciter à la modification des comportements et des pratiques de consommation afin qu'elles répondent aux exigences environnementales.

Décomplexifier le fonctionnement de l'institution afin de le rendre plus opérationnel

- Clarifier les dispositifs et les réorganiser pour éviter l'empilement des mesures ;
- Créer des maisons de la CdC dans les microrégions ;
- Créer un « espace », sorte de guichet unique où sont centralisées toutes les informations relatives aux aides et dispositifs divers.

CdC

CdC

CdC

Renforcer le rôle des assemblées consultatives

- S'assurer de la prise en compte de leurs avis, en particulier pour le comité d'évaluation des PP ;
- Poursuivre l'évolution statutaire de la chambre des territoires ;
- Redéfinir les rôles et missions des offices et agences (fusion de certaines agences et offices ?).

CdC

E

CdC

Renforcer le droit à l'expérimentation, à la différenciation

E

Associer les territoires, par le biais des communes et des EPCI, aux décisions en matière de Politiques Publiques

CdC

Associer les acteurs (économiques, sociaux, culturels, environnementaux) aux décisions stratégiques

CdC

Affirmer la nécessité d'une gestion publique des biens communs

- Créer une instance de concertation à l'échelle des territoires associant communes, EPCI, associations, acteurs économiques, citoyens, aux décisions concernant la mise en place des politiques publiques.

CdC

A2 / Agir au niveau de la participation citoyenne

Durant la crise sanitaire, la réactivité et la capacité à s'auto-organiser des citoyens, pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées en mettant en place des actions de proximité solidaires, ont été démontrées.

Ces initiatives efficaces témoignent d'une prise de conscience que tout ne peut venir des institutions et que chacun doit assumer ses responsabilités et ses devoirs. Ainsi le désir de participer concrètement à la vie de la cité s'affirme de plus en plus et il convient, afin d'étoffer et de conforter cette prise de conscience, de donner les moyens de cet exercice à travers des expérimentations, des conférences citoyennes, en veillant à ce que chaque habitant (étrangers non communautaires compris) soit effectivement concerné.

A cet égard, parce qu'il est le représentant de la société civile organisée, le CESEC pourrait s'engager davantage dans la voie de la sollicitation, de la consultation citoyenne sur les problèmes sociétaux.

De plus, l'évaluation des politiques publiques est un outil indispensable à chacun des acteurs publics. Elle doit être renforcée et pérennisée, et pour ce faire les moyens administratifs et financiers nécessaires au bon fonctionnement du Comité d'évaluation des politiques publiques placé auprès de la CdC doivent être rapidement attribués.

Déléguer, donner un blanc-seing aux institutions entre deux consultations publiques, apparaît aujourd'hui insuffisant pour exercer pleinement sa citoyenneté.

Renforcer la prise de conscience collective des responsabilités et des devoirs de chacun

L

Expérimenter des consultations citoyennes sur les problèmes sociétaux

CdC

L

Donner aux étrangers vivant et s'impliquant sur le territoire le droit de participer aux scrutins locaux selon des modalités à définir

E

Développer sur les microrégions (échelle commune ou interco) des conférences associant tous les acteurs pour élaborer des projets de territoire

CdC

Développer la démocratie participative, collaborative à tous les échelons de décisions en matière de PP

CdC

L

• Trouver des modalités d'organisation pour faire participer les habitants, les usagers aux décisions, soutenir l'élaboration de projets de territoire transversaux ;

• Mettre en place des consultations citoyennes et enquêtes publiques à tous les niveaux de décisions (budgets participatifs, conseil municipal citoyen etc.).

Renforcer l'évaluation des politiques publiques

CdC

L

A3 / Agir pour la reconnaissance des Corses de l'extérieur

Enfin, il faut penser que la Corse a toujours rayonné à travers le monde souvent grâce à ceux qui ont été contraints de partir. Ils ne doivent pas avoir l'impression de ne pas faire partie du même peuple. Il serait donc souhaitable de réfléchir à un véritable statut de corse de l'extérieur, comme cela a été fait pour le statut de résident, sur la base reconnue en droit français dans les textes et la jurisprudence de la notion de «centre d'intérêts matériels et moraux» définie à partir de la notion du «faisceau d'éléments», dégagée par les juridictions administratives.

De même, à l'instar de ce qui existe au niveau de l'Assemblée Nationale pour les français à l'étranger, il pourrait y avoir dans notre système représentatif au sein de la Collectivité de Corse, un conseiller représentatif des Corses de l'extérieur, en charge des relations avec la spalluzzera.

Par ailleurs, sur le modèle de ce qui se pratique au Pays Basque, il est opportun d'organiser une «labélisation» des associations représentant «a spalluzzera» sur le continent et à l'étranger sur un modèle de «maison de la Corse», comme sont homologuées les maisons des basques dans le monde.

De plus, afin d'impliquer davantage les Corses de l'extérieur, il peut être envisagé de les associer à la gestion municipale en les informant sur les particularités des communes dans la gouvernance au plus près du terrain. Il s'agit alors de trouver un mode de gouvernance locale qui associe les gens de la diaspora.

Enfin, pour ceux qui souhaitent s'impliquer concrètement en dépassant l'affiliation villageoise, la possibilité existe de le faire selon 2 axes :

Participation à des opérations de financement, telles crowdfunding Inseme, participation Scola corsa (écoles immersives) et restauration de monuments historiques, dans des domaines stratégiques pour l'autonomie globale et le développement.

Cultiver les compétences qui sont utiles à la Corse et qui peuvent être manquantes en particulier en aidant des jeunes Corses à se former en leur offrant des stages, des 1ers emplois pour rapatrier ensuite ces compétences professionnelles sur la Corse.

Réfléchir au statut des Corses de l'extérieur

- Un représentant de la Spalluzzera à la CDC ;
- Développer et labelliser les associations représentant la diaspora sur le continent et à l'étranger en particulier les maisons de la Corse ;
- Trouver un mode de gouvernance locale (échelons communal et intercommunal) qui associe davantage les Corses de l'extérieur ;
- Offrir aux Corses de l'extérieur qui le souhaitent la possibilité d'investir dans des appels à financements régionaux ainsi que dans la formation spécialisée des jeunes Corses.

CdC

L



B / Préparer les générations futures à l'exercice de leur citoyenneté par l'éducation et la formation

Les jeunes générations sont au cœur du processus de changement et d'émancipation. Aujourd'hui, ils payent le prix fort des divers dérèglements sociétaux et sont souvent en décalage avec la société dans laquelle ils vivent comme en témoigne leur comportement au sein de cette même société (perte de confiance dans les institutions, perte de repères, etc.). A ce titre, l'éducation, au sens large, la formation, et l'ensemble des politiques en faveur de la jeunesse se doivent d'être des priorités.

Il est donc nécessaire de mettre en place une politique ambitieuse de la jeunesse qui prenne en compte tous les aspects de sa vie pour l'éducation harmonieuse des personnes, par le développement d'une formation adaptée qui leur permettent de s'insérer socialement et professionnellement. Cela passe, au niveau de l'Etat, par une réforme profonde de l'Education Nationale, qui ne joue plus aujourd'hui son rôle « d'ascenseur social » afin que l'école permette l'épanouissement et l'autonomie de chaque enfant de la petite enfance à la majorité.

L'Education doit en effet permettre à chacun de pouvoir devenir ce qu'il a envie d'être, l'avènement d'un individu responsable, libre, cultivé ; un citoyen à qui des savoirs, des références, des valeurs ont été transmis, mais dont l'imaginaire, la sensibilité, la pensée, l'esprit critique ont été stimulés par le développement indispensable et renforcé de l'éducation artistique. Dans cette même perspective, il convient de soutenir activement les associations d'éducation populaire, encourager la mise en place de « conseil des jeunes », les éduquer aux usages du numérique et au « décryptage » des médias.

Par ailleurs ces politiques éducatives doivent être accompagnées de politiques de prévention, y compris en milieu rural, pour favoriser le dépistage de troubles psychologiques, prévenir et lutter contre toutes formes d'addiction, et de violences, etc.

Une politique de la jeunesse est donc par nature transversale puisqu'elle touche à tous les domaines d'activité, mais l'accès à la formation est essentiel pour donner à tous des perspectives professionnelles et force est de constater que, sur le territoire, pour un certain nombre de jeunes, la situation est fragile : décrochage scolaire, formation professionnelle peu sollicitée, peu développée car ne correspondant pas forcément aux besoins du territoire.

Enjeu :

Donner aux jeunes générations, qui sont l'avenir de notre île, tous les moyens de se construire et de s'insérer au niveau social, professionnel, sociétal et d'exercer leur citoyenneté de manière efficiente

Objectif :

Mettre en place les moyens et les conditions de leur réussite qui manquent ou qui doivent être développés.

Axes d'actions identifiés :

1. Agir sur la Scolarité
2. Agir sur la Formation
3. Agir sur l'Education Artistique, le sport et la citoyenneté

B1 / Agir pour tendre vers un système éducatif performant

S'il est un paradoxe sur lequel s'interroger c'est bien celui du peu de résultats tangibles obtenus alors que d'importants moyens financiers sont déployés pour la formation initiale et la formation continue. Les statistiques (un tiers des jeunes quittent l'école sans diplôme) illustrent le fait que l'école ne joue plus son rôle d'ascenseur social et l'on découvre un réel manque d'appétence pour les études, ou, en tout cas, pour celles qui favorisent une véritable insertion professionnelle, économique et sociale. Il s'agit alors de proposer des actions visant à mettre en place un système d'éducation correspondant aux besoins réels de l'économie, de notre époque et du territoire.

Il est nécessaire que les deux CFA départementaux fusionnent en une seule entité régionale, dans un souci de couverture équitable du territoire, d'adéquation efficiente entre l'offre et la demande, d'économie d'échelle et de lutte contre les doublons en formation. Le tissu économique insulaire, constitué en majorité de TPE artisanales, les difficultés de mobilité, ainsi que le contexte démographique, confortent cette proposition qui permettra ainsi à la CdC d'exercer un réel pilotage de la formation professionnelle.

Par ailleurs, le décrochage scolaire est un véritable fléau qui atteint toutes les catégories sociales et les deux années qui viennent de s'écouler (pandémie) n'ont fait qu'accentuer cette tendance. Face à cette situation, il y a deux acteurs qui auraient tout intérêt à coopérer pour assurer à cette situation une issue positive : l'Education Nationale qui a en charge la prévention et la Collectivité de Corse qui prend en charge la remédiation. Pour être efficace et redonner aux jeunes le goût d'apprendre il s'agit d'inscrire les actions et l'accompagnement dans le

temps avec des outils pédagogiques qui, pour l'essentiel existent déjà et des nouveaux devant être élaborés : numérique, accompagnement dans l'élaboration de projets personnalisés, découverte des métiers, rencontres avec le milieu professionnel, voire reprise de la scolarité après abandon.

A l'instar d'autres établissements d'enseignement supérieur, l'Université di Corsica est confrontée à une demande croissante de professionnalisation de ses filières de formation et d'adaptation au marché de l'emploi pour laquelle elle développe un projet de formation continue structurant permettant d'accompagner les entreprises locales. Par ailleurs, l'accompagnement des étudiants ainsi que l'enrichissement de l'offre de formation sont des actions indispensables dans le cadre d'une réponse adaptée aux besoins du territoire et de ses habitants les plus jeunes. De plus, parce qu'elle est un levier de développement, d'innovation et d'émancipation, la recherche doit bénéficier d'un soutien accru.

Enfin, il est indispensable de remettre au cœur de l'éducation, l'éducation à la citoyenneté en mettant l'accent sur les thématiques sociétales importantes comme la santé, l'environnement, lutte contre les stéréotypes et l'exercice d'une profession comme vecteur d'action et d'émancipation dans le monde de demain.

Développer un système éducatif correspondant aux besoins réels visant la réduction des inégalités et prenant en compte le contexte familial

E CdC

- Créer un CFA régional ;
- Mettre en place un dialogue entre les institutions (EN / CdC) en charge de la lutte contre le décrochage scolaire ;
- Développer la prise en compte individuelle des jeunes en difficulté scolaire, la faible démographie étant, dans ce cas, un atout.

Accompagner les étudiants

CdC

- Faire évoluer le Schéma territorial de la Vie Etudiante (dispositif CdC) au regard du manque de succès (notamment en matière de santé) rencontré par certaines mesures et renforcer la communication auprès des étudiants ;
- Créer des bourses covid : proposer une mesure visant à lutter contre la précarité des étudiants. Cette bourse pourrait être déclinée de la manière suivante : une part fixe destinée à tous les étudiants et une part variable établie sur la base de critères sociaux. Cela permettrait de répondre d'une manière simple et d'éviter de déployer de multiples dispositifs dont certains ont été mis en place en partenariat avec la CdC ;
- Soutenir le dispositif de l'alternance (sous réserve de la non-reconduction de l'aide aux entreprises financée par l'Etat). Cette mesure consisterait à aider les entreprises proposant des contrats d'alternance ;
- Diplômés de l'Université : premier emploi. Cette mesure consisterait à une aide financière pour toute entreprise qui recruterait un diplômé de l'Université. Ainsi, les diplômés de l'Université pourraient accéder plus facilement à un premier emploi dans ce contexte très incertain.

Développer l'enseignement supérieur

E CdC

- Accompagner la formation continue et l'alternance ;
- Soutenir l'Université de Corse dans sa volonté de proposer une offre de formation pluridisciplinaire et donner ainsi la possibilité d'étudier au plus près de chez soi ;
- Proposer des formations à haute valeur ajoutée pour le développement de notre territoire afin de répondre aux besoins et aux priorités exprimés par les acteurs institutionnels et socio-économique de l'île.

Développer la recherche



- Soutenir les travaux de recherche, de développement et d'innovation ;
- Instaurer une véritable logique de partenariat sur les problématiques à fort enjeu pour l'avenir de la Corse : déchets, habitat, urbanisme, transports, patrimoines culturels, énergies, tourisme vertueux... (sortir de la logique de prestataire/d'opérateurs) ;
- Soutenir les entreprises en matière de R&D afin d'accroître leur capacité productive et commerciale, d'accompagner leur stratégie de développement et leur potentiel d'innovation ;
- Renforcer le rôle des plateformes scientifiques de transfert afin d'assurer des recherches permettant d'induire des innovations d'excellence en prise avec les grands défis sociétaux ;
- Positionner la Corse comme une terre d'innovation sur des secteurs scientifiques d'excellence (gestion des ressources halieutiques, risques, hydrogène) ;
- L'Université peut être un facteur d'attractivité (économique, culturel, international) et un démonstrateur des compétences de la Corse.
- Développer les filères sciences humaines (sociologie, psychologie, philosophie,...)

Mettre l'accent sur les thématiques sociétales importantes



- Développer l'éducation à la santé dans les établissements scolaires (prévention des toxicomanies, éducation sexuelle) et à l'extérieur des établissements (éducateurs, médiateurs);
- Insister sur la santé en particulier celle des femmes (contraception, ...)
- Renforcer la lutte contre les stéréotypes de genres pour promouvoir l'égalité homme femme, lutte contre l'homophobie ;
- Développer l'éducation à l'écocitoyenneté et aux enjeux de développement durable ;
- Proposer des formations à la déontologie du travail et des métiers.



B2 / Faire de la formation un levier d'émancipation et d'épanouissement personnel et collectif

Le parcours professionnel ne peut plus être linéaire. Il est soumis aux changements de la vie de chacun comme aux évolutions économiques et sociétales. La formation professionnelle est un atout majeur qui permet de relever ce défi et doit apparaître comme telle aux yeux des actifs insulaires. Sans formation, il y a peu de chances d'intégrer le monde réel.

Pour ce faire, il serait souhaitable de remplacer le CREFOP par un outil régional spécifique, adapté, comprenant l'ensemble des organisations syndicales de salariés et patronales insulaires, dont la mission principale est de conduire la prospective, l'évaluation des besoins en formation et en compétences des entreprises, d'être attentif au contenu des formations et à leur efficacité.

Parallèlement, il convient de mettre en place un observatoire régional de la formation professionnelle et de l'apprentissage indépendant qui se verrait confier les missions suivantes : l'évaluation de l'adéquation entre formation et insertion dans l'emploi ; l'élaboration et le suivi d'indicateurs pour mesurer la performance des formations ; la réalisation de diagnostics territoriaux de compétences ; la production et l'utilisation de données statistiques et le suivi des indicateurs de performance.

De plus deux outils majeurs, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le Bilan de com-

pétences constituent la base de la réorientation professionnelle. Ces deux outils doivent faire l'objet de campagnes d'information et de communication plus offensives afin qu'ils soient davantage sollicités.

Par ailleurs, une des difficultés du marché du travail à intégrer le surcroît d'actifs est probablement due à une inadéquation entre qualification des travailleurs et besoins en compétences des entreprises, notamment le manque de compétences pour des emplois qualifiés. Il est donc indispensable de faire évoluer les compétences des actifs résidents, des salariés et des non-salariés afin de relever le niveau de qualification, de réaliser une meilleure adéquation aux besoins d'emploi, ainsi qu'à l'évolution des métiers et de répondre à des enjeux de compétitivité tout en sortant de la politique des bas salaires.

Enfin, étant donné le flux migratoire qui est depuis 15 ans la cause principale de l'accroissement régulier de la démographie, il est évident que pour réussir l'intégration de ceux qui souhaitent s'installer définitivement dans l'île il est nécessaire de développer le Français Langue Etrangère (FLE) et la langue corse. La pratique de ces deux langues permettra de rendre la population plus homogène et évitera de nouvelles discriminations, augmentant par-là la qualité du vivre ensemble.



Donner de l'appétence pour la formation professionnelle

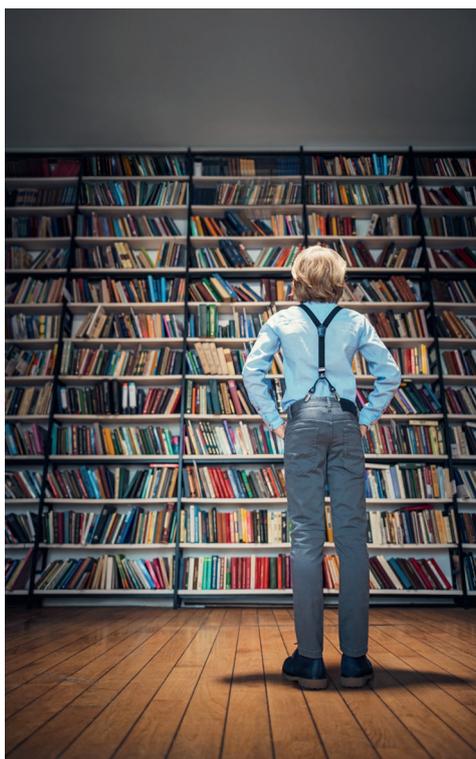
- Mettre en place une structure autonome en charge de la politique régionale de formation ;
- Mettre en place un observatoire régional indépendant ;
- S'appuyer sur les outils disponibles pour faire de la VAE un levier de réussite individuelle ;
- Développer la pratique du bilan de compétences ;
- Développer l'appétence pour les filières favorisant l'insertion professionnelle.

E CdC

Mettre la formation en adéquation avec les besoins de l'économie, des entreprises en transférant la compétence à l'ADEC

- Développer la formation, en particulier dans le domaine des secteurs professionnels émergents ;
- Renforcer l'action de l'université en matière de formation continue au bénéfice de la société civile et des socio-professionnels (création d'une structure multi partenariale) ;
- Proposer des formations des personnels aidants, des cadres, qui n'existent pas sur l'île, avec l'université ;
- Développer l'apprentissage du Français Langue Etrangère et de la langue corse afin de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants.

E CdC



B3 / Développer chez les jeunes générations le sens des responsabilités individuelles et collectives

Dans l'objectif de permettre à chaque jeune d'exercer sa citoyenneté, sous tous les aspects, y compris ceux en rapport avec la préservation de l'environnement, en conscience, il est indispensable de leur proposer des moyens leur permettant de s'engager en prenant part, au plus tôt, à des actions citoyennes et caritatives dans le cadre du bénévolat. Il peut s'agir de réserves civiques, de rencontres avec le monde caritatif et humanitaire afin de générer cette prise de conscience et un engagement.

L'Assemblea di a Giuventù est à ce titre un exemple d'éveil des responsabilités. Le CESEC, qui a son rôle à jouer en la matière, peut notamment initier des partenariats avec ces instances afin d'évoquer les problématiques qui les concernent.

Par ailleurs, parce qu'il est reconnu comme véhiculant à travers ses propres valeurs, des valeurs humaines indispensables à l'exercice de la citoyenneté et du vivre ensemble, le sport devra être conforté dans la place qu'il occupe actuellement dans la scolarité et ce dès le primaire.

Enfin, la culture, parce qu'elle éveille la curiosité, ouvre à l'autre, transmet des valeurs, forge l'esprit critique et qu'elle donne les moyens à chacun de penser par lui-même librement, qui conduit à l'épanouissement personnel et à l'exercice éclairé de la citoyenneté, doit être renforcée à tous les niveaux d'apprentissage.

Développer l'éducation à la citoyenneté chez les jeunes

- Créer des réserves civiques
- Proposer aux jeunes de s'engager dans le bénévolat, dans les associations caritatives
- Mettre en place ou développer des actions concrètes afin d'impliquer les jeunes générations et de favoriser les prises de conscience et l'engagement citoyen
- Initier des partenariats CESEC / Assemblea di a Giuventù

Renforcer et développer les éducations artistique et sportive à tous les niveaux d'enseignement

- Conforter l'accès aux pratiques sportives comme vecteur d'apprentissage de valeurs humaines et sociales
- Développer l'éducation artistique comme vecteur d'émancipation individuelle et sociétale

E

L

E

CdC

E



C / La culture, indispensable levier d'émancipation individuelle et collective

La pandémie a révélé de manière aigüe le « malaise dans la civilisation » qui avait déjà auparavant saisi les sociétés et accéléré les mutations déjà initiées. Les sociétés en perte de repères, sont traversées par un sentiment d'incertitude et d'inquiétude. L'art et la culture sont plus que jamais indispensables, « un bien commun » pour que chacun puisse disposer « d'outils » capables de lui faire comprendre, penser le monde et imaginer des chemins inédits et vivables.

Dans cette période, des bouleversements ont affectés également l'ensemble des pratiques culturelles et artistiques en particulier à travers les usages du numérique et des réseaux sociaux, en forte expansion lors des confinements. Cela a permis, alors que tous les lieux culturels étaient fermés, à chacun d'accéder et de fabriquer des « biens culturels ». Tenir compte de ces nouvelles pratiques implique de réfléchir à de nouveaux cadres, mais en réaffirmant la nécessité de renforcer le soutien public à la création, à l'émergence de nouvelles formes, et en créant les conditions permettant l'expérience sensible de la rencontre avec les œuvres.

La culture qui évolue et se métamorphose selon les mouvements du monde, par hybridation, est par sa force émancipatrice un élément de réponse concrète, pour surmonter les blocages, les différences, les conflits. C'est un atout décisif, même s'il n'est bien sûr pas le seul, pour affronter les défis contemporains dans une démarche inclusive globale en synergie avec tous les autres champs de l'activité humaine et qui permet le bien « vivre-ensemble ».

Enjeu :

Redonner à l'art et la culture une place prépondérante dans les politiques publiques.

Objectif :

Réduire la fracture culturelle et donner à la Corse le rayonnement culturel auquel elle peut prétendre.

Axes d'actions identifiés :

Soutenir l'existant et la création
Installer les moyens de l'accessibilité culturelle
Promouvoir et faire rayonner l'art et la culture dans l'île et à l'extérieur



C1 / Conforter l'existant et soutenir la création de nouvelles formes

L'île dispose d'une grande richesse artistique et culturelle. L'effort doit être maintenu pour conforter son développement en assurant un financement pérenne à travers le renforcement de la politique de conventionnement. Mettre en synergie, fédérer, mutualiser afin de permettre un rayonnement de toutes ces initiatives et propositions, sur l'île, est une tâche à entreprendre.

Parce que la création nourrit la culture d'aujourd'hui et la maintient vivante, la soutenir doit être au centre de l'action publique. L'émergence de formes nouvelles reste en majorité le fait

des artistes, mais de plus en plus les publics s'impliquent et participent à des créations partagées, productions souvent hybrides, pluridisciplinaires, où ils deviennent acteurs d'une œuvre avec les artistes. Ces démarches souvent initiées dans des lieux transdisciplinaires, collaboratifs (tiers lieux, scop, etc.) questionnent la conception traditionnelle de « l'œuvre », et obligent les artistes à sortir de leur zone de confort. Cette évolution encore récente doit être prise en compte dans les politiques à venir.

Soutenir l'existant et lui donner les moyens de se développer

- Soutenir les structures existantes en tenant compte de leur histoire particulière sans spécialisation imposée ;
- Mieux mobiliser les programmes et les crédits européens ;
- Augmenter les budgets culturels, éviter la segmentation des aides, la multiplicité des guichets ;
- Favoriser la contractualisation à travers des conventions pluriannuelles au minimum sur 3 années (CDC/EPCI ou communes et porteurs de projets) ;
- Développer l'entrepreneuriat culturel, réservoir d'emploi .

Favoriser l'émergence de nouvelles formes et de nouvelles pratiques

- Favoriser les projets qui associent dans le processus créatif les publics dans une démarche artistique participative, collaborative ;
- Soutenir à la création en insistant sur la nécessité d'un repérage et d'une attention accrue aux pratiques nouvelles et innovantes (émergence) ;
- Développer la commande publique et les appels à projets publics ;
- Créer des pôles d'excellence en matière de formation et d'éducation artistique en conventionnant avec les associations œuvrant dans le domaine ;
- Développer les formations aux métiers de la culture (convention à mettre en place avec l'AFDAS par exemple) et la formation initiale des acteurs du domaine (dont arts plastiques, architecture).

CdC

CdC

L

E

E

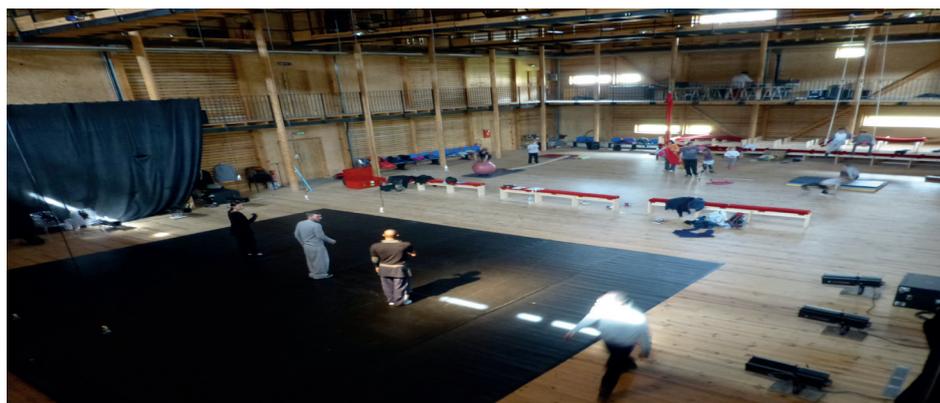
C2 / Veiller à l'accessibilité culturelle sur l'ensemble du territoire

La configuration géographique de l'île place près de 80 % du territoire dans le rural qui est insuffisamment pourvu en lieux de pratique, de formation et de diffusion encore plutôt concentrés en milieu urbain -grand Ajaccio et grand Bastia. Un programme de « maillage » du territoire est en cours qui, à terme, rétablira l'équilibre entre les microrégions. Une attention particulière doit être portée sur la région du grand Ajaccio qui ne dispose toujours pas d'un équipement performant pour le spectacle vivant. Un effort conséquent est consenti pour doter le rural de structures d'activités. La réalisation de lieux est un impératif pour que chacun puisse avoir accès à une pratique ou à une offre culturelle à moins de 30 minutes de son domicile, comme le préconisait une étude réalisée par la Collectivité de Corse, il y a quelques années déjà. Pour un maillage adapté du territoire, la participation à la définition du projet (bâti mais aussi projet artistique et fonctionnement) à implanter, des usagers, des associations et des communes concernées est un préalable indispensable. Ainsi devraient être encouragés des projets culturels de territoire contractualisés entre la CdC, les communes ou les EPCI.

Dans cette perspective, un effort devra être consenti pour faciliter la desserte, des moyens d'accès à ces lieux car une partie du territoire rural est peu et / ou mal desservie par les moyens de transport en commun.

Par ailleurs dans les zones dépourvues de lieux, des solutions plus faciles à mettre en œuvre et moins coûteuses peuvent être envisagées : proposer à titre précaire des résidences d'artistes dans des lieux désaffectés ou en cours de rénovation, restauration de petits lieux, équipements mobiles, etc.

Les politiques publiques nationales et régionales, en séparant l'éducation populaire de la culture, sans doute nécessaire dans un premier temps, ont induit involontairement un rapport d'extériorité à la « chose culturelle » cloisonnant les publics, alimentant la différence entre les initiés et ceux qui avaient besoin d'outils ou de personnes spécifiques pour y accéder. Malgré les actions de médiations, les services des publics, les politiques tarifaires, la « démocratisation » n'a été que très partiellement réussie. Il ne s'agit pas bien entendu d'arrêter ces actions qui restent indispensables, mais plutôt de s'interroger sur les moyens complémentaires à mettre en place pour remédier à ce cloisonnement et de prendre en compte dans les politiques publiques les pratiques nouvelles qui parviennent à le réduire. Aller à la rencontre des publics éloignés en déplaçant les œuvres, favoriser les pratiques amateurs, sont des actions à développer, mais une des directions les plus prometteuses, dans le contexte actuel, et pas seulement pour l'art et la culture, est le développement des tiers lieux et leur démarche pluridisciplinaire.



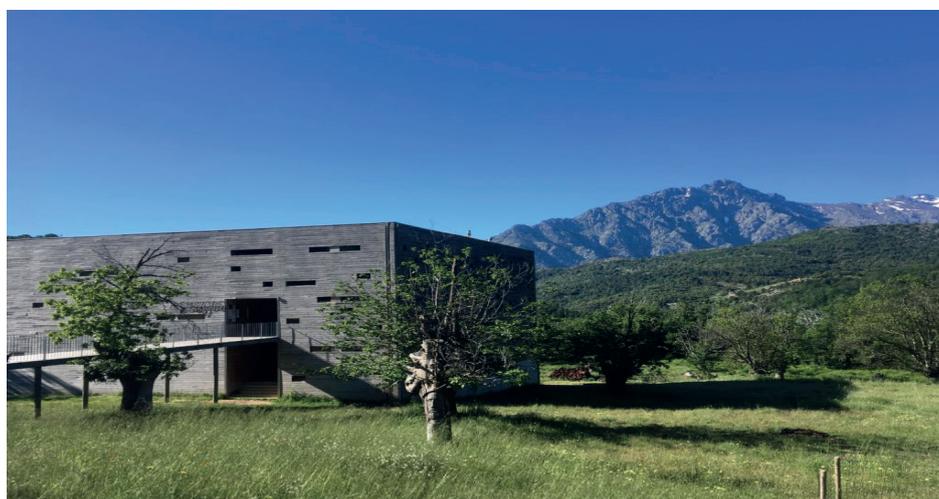
Mailler le territoire de l'île des équipements qui font défaut

- Créer des lieux de création, diffusion, formation dans les micro-régions non dotées (créer un théâtre à Ajaccio) ;
- Créer des lieux de proximité favorisant les pratiques en amateur, implantant des équipes artistiques ;
- Privilégier en particulier en milieu rural la création de tiers lieux non spécialisés, favorisant la rencontre de différentes pratiques ;
- Favoriser la mutualisation, la fédération des acteurs du territoire ;
- Elaborer en concertation avec tous les acteurs des projets culturels de territoire ;
- Développer les moyens d'accès en termes de transports.



Garantir l'accès de tous aux biens et aux pratiques culturelles

- Réactiver le lien éducation populaire /création artistique ;
- Veiller au respect des Droits culturels, c'est-à-dire favoriser les projets artistiques associant les usagers ;
- Développer une offre accessible à tous : médiation, politique tarifaire, aller vers les publics, actions in situ dans l'espace public ;
- Soutenir les nouvelles formes de manifestations associant la culture à d'autres pratiques, portées par des structures associant l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Développer le numérique pour la culture, en l'encadrant (son usage crée de nouveaux liens et de nouvelles pratiques mais peut avoir des effets pervers).



C3 / Assurer la promotion et le rayonnement de la culture corse

Le manque d'un outil de soutien logistique et de valorisation-structure qui centralise l'information, apporte un soutien en ingénierie pour aider au montage de projet, facilite la mutualisation, développe la mise en relation des acteurs, crée des réseaux, recherche des financements extérieurs, organise des tournées et manifestations diverses - est prégnant. La demande fortement exprimée par les acteurs du territoire, de disposer d'un « pôle ressource » à l'instar de ce qui existe dans d'autres régions, pays, susceptible de favoriser leur valorisation et leur rayonnement a conduit le CESEC à mener une étude et de proposer la création de Uparata Culturali : structure souple répondant à ces besoins fonctionnels, opérationnels du secteur concernant toutes les disciplines artistiques et culturelles et également le Patrimoine.

L'ouverture aux autres cultures et les coopérations interculturelles qui favorisent également le rayonnement de la culture corse et nourrissent la création, doivent être développées, en particulier avec les zones transfrontalières et les pays du pourtour méditerranéen en mobilisant mieux les crédits européens.

Le riche patrimoine et le dynamisme créatif d'une grande qualité de la Corse sont également vecteurs de développement économique et d'attractivité. La réhabilitation du Patrimoine et son animation, la mise en place d'itinéraires, de parcours valorisant le bâti et faisant connaître l'histoire, les musées, favorisent la découverte du territoire par les touristes curieux d'en connaître l'identité. De plus, l'élargissement de l'offre touristique aux aspects culturels et patrimoniaux permettrait contribuer à la protection des lieux sur fréquentés en délestant et canalisant les flux touristiques vers de nouvelles voies.

Création de l'outil culturel : Uparata Culturale

Promouvoir la culture corse en Corse et à l'extérieur.

- Développer les projets de coopération internationale en particulier avec la zone méditerranéenne.

Faire de la Corse une destination attractive pour sa culture et son patrimoine

- Soutenir le développement harmonisé du tourisme culturel ;
- Réhabiliter et valoriser le patrimoine ;
- Développer les itinéraires du patrimoine, en associant la création contemporaine dans la découverte du parcours.



o mà
parlami
corsu!



D / Développer la présence de la langue corse au-delà du simple concept de moyen de communication

La déperdition accélérée de l'usage de la langue corse dans la société est constatée unanimement.

En effet, l'enquête de 2013 de la CTC révélait seulement 2% de transmission familiale. Or, l'UNESCO affirme que 30 % de locuteurs sont nécessaires pour sauver une langue. Cette situation ne cesse de s'aggraver compte tenu d'une arrivée importante de non-locuteurs chaque année sur le territoire.

Concernant la politique nationale, la loi MOLAC aurait pu favoriser une amélioration de ce contexte désastreux si elle n'avait été dépourvue de ses propositions essentielles par le Conseil Constitutionnel.

Le système éducatif, bien qu'en expansion sur le plan quantitatif, souffre d'un déficit sur le plan qualitatif. Ce déficit découle en grande partie du cadre sociétal et d'un environnement sociolinguistique en déliquescence. Pour exemple, parmi les 10% d'étudiants qui s'inscrivent en « Etudes Corses », 80% sont des corsophones naturels. Pour autant ils parlent français dans la rue. Loin de les en culpabiliser, ceci révèle que les conditions d'expression de cette corsophonie n'y sont pas réunies.

Malgré le travail quotidien remarquable fourni par les associations œuvrant pour la transmission de la langue corse, on ne peut envisager raisonnablement de confier à elles seules la responsabilité de sa sauvegarde et de sa transmission.

Enjeu :

Il existe une réelle demande dans la société des adultes. 82 % des personnes déclarent vouloir utiliser la langue corse, ce qui, au-delà du simple concept de la langue comme outil de communication, semble relever d'un fort besoin de cohésion sociale à travers un désir de corsitude.

Objectif :

Donner à la langue corse un véritable statut social. Pour cela, il est indispensable de développer des stratégies nouvelles, d'activer des leviers propres à générer une dynamique salvatrice de la langue corse dans la société.

Axes d'actions identifiés :

1. Développer l'enseignement de la langue corse à tous les niveaux de formation
2. Promouvoir et valoriser l'action associative
3. Structurer, développer et valoriser la langue corse dans la société

D1 / Développer l'enseignement de la langue corse à l'école et à tous les niveaux de formation

L'enseignement bilingue à parité horaire dans le 1er degré, faute de concerner l'ensemble des élèves, peut générer le danger d'une double scolarité propre à engendrer des clivages regrettables. Sa généralisation constituera donc une garantie démocratique, car on peut considérer qu'ici le choix engendre la discrimination.

Quant à l'enseignement extensif (3 heures / semaine), il reste largement perfectible sur le plan qualitatif, dans le 1er degré.

La « réforme Blanquer », renforçant la mise en concurrence des autres langues vivantes avec la langue corse a eu pour conséquence de réduire considérablement l'attractivité de celle-ci. En conséquence, l'enseignement extensif demande à être réellement généralisé dans le 2nd degré.

Par ailleurs, cette réforme a impacté également l'ensemble des élèves corses de la Diaspora pour lesquels il est important de mettre en place un partenariat interacadémique dans le cadre de l'enseignement de la langue corse, permettant aux établissements du continent qui en expriment le besoin, de bénéficier du soutien pédagogique de l'académie de Corse.

L'expérimentation immersive a débuté en septembre 2018 dans les écoles maternelles de l'Académie de Corse. Elle semble d'ores et déjà porter ses fruits sur le plan qualitatif. La poursuite et l'intensification de cette expérimentation est opportune afin de pouvoir estimer scientifiquement l'impact sur les élèves. Depuis peu, des écoles associatives s'impliquent également dans cette expérimentation. Leur action est également à soutenir car elles constituent un élargissement du champ d'application permettant une vision plus étendue des effets.

A l'instar des ateliers de pratique artistique en langue corse, il est judicieux d'installer des passerelles entre le monde des arts et celui de l'apprentissage de la langue. Bien que limitées dans le temps, ces collaborations constituent elles aussi des formes d'enseignement immersif dont on connaît les bienfaits pour la pratique de la langue.

- Généraliser l'enseignement bilingue à parité horaire dans le 1er degré et dans tous les cursus du 2nd degré ;
- Mettre en place des dispositifs pour pallier les effets de la réforme Blanquer sur l'enseignement de la langue ;
- Soutenir l'expérimentation immersive dans les écoles publiques et associatives et permettre la continuité au-delà de la maternelle vers l'école élémentaire dans les collèges et lycées ;
- Permettre la mutualisation des espaces via des partenariats entre l'Education Nationale, les collectivités, et les structures associatives culturelles et linguistiques.

E

E

E

CdC

E

CdC

D2 / Promouvoir et valoriser l'action associative

Les associations culturelles ont toujours été au premier plan de la lutte pour la sauvegarde de la langue et de la culture corses. Le bénévolat toujours vivace, leur permet encore de fournir un travail remarquable, attirant toujours plus de personnes de toutes origines. Mais ce bénévolat a ses limites, c'est pourquoi, il se révèle indispensable que les formateurs soient rémunérés. Une stratégie serait la multiplication du nombre de ces associations, tout en souhaitant une structuration politique du type fédération.

La formation linguistique ainsi que pédagogique des formateurs reste le problème crucial des associations.

L'action de ces associations doit être popularisée, notamment en portant à la connaissance de tous l'ensemble des dispositifs et actions mis en œuvre. Dans cette optique, une plateforme spécifique via un site internet permettrait de recenser l'ensemble des initiatives ainsi que les créations littéraires et artistiques en langue corse.

Promouvoir et valoriser l'action associative

- Soutenir l'enseignement de la langue au sein des structures associatives de Corse et de la Spalluzzera ;
- Mettre en place une formation pédagogique et linguistique des animateurs associatifs ;
- Apporter une aide à l'équipement en matériel numérique ;
- Accompagner les associations œuvrant diversement pour la langue corse dans le développement de tous types de supports pédagogiques, facilitant l'accès et la diffusion de la langue corse ;
- Organiser l'information concernant les dispositifs et actions mis en œuvre pour la transmission linguistique et culturelle, via un site internet recensant l'ensemble des initiatives ;
- Créer une plateforme spécifique pour les créations littéraires et artistiques en langue corse.

CdC

CdC

CdC

D3 / Structurer, développer et valoriser la langue corse dans la société

L'usage généralisé de la langue corse, au quotidien, est une problématique maintes fois évoquée. Elle met en évidence nombre de difficultés structurelles et blocages individuels qui le perturbent. Les questions d'usage sont centrales et doivent être abordées en même temps que les questions d'apprentissage et de sauvegarde dans le cadre d'une politique publique.

Intervenir pour structurer l'usage de la langue, c'est avoir une politique linguistique organisée et lisible par tous. L'indispensable statut de co-officialité apportera la valorisation nécessaire à la langue et, surtout une légitimité indispensable à tout dispositif permettant d'organiser le bilinguisme généralisé. Par ailleurs, la désignation d'un conseiller exécutif en charge exclusivement de la langue corse constitue une clef indispensable aux dispositifs à mettre en œuvre. De plus, à l'instar de plusieurs autres régions à forte identité linguistique, un institut permettrait de coordonner scientifiquement la sauvegarde et le développement de la langue.

Au-delà des événements ponctuels qui bénéficient d'une large médiatisation, toute action, tout projet participant du réel développement du bilinguisme français - corse impose un encouragement, un accompagnement et une valorisation.

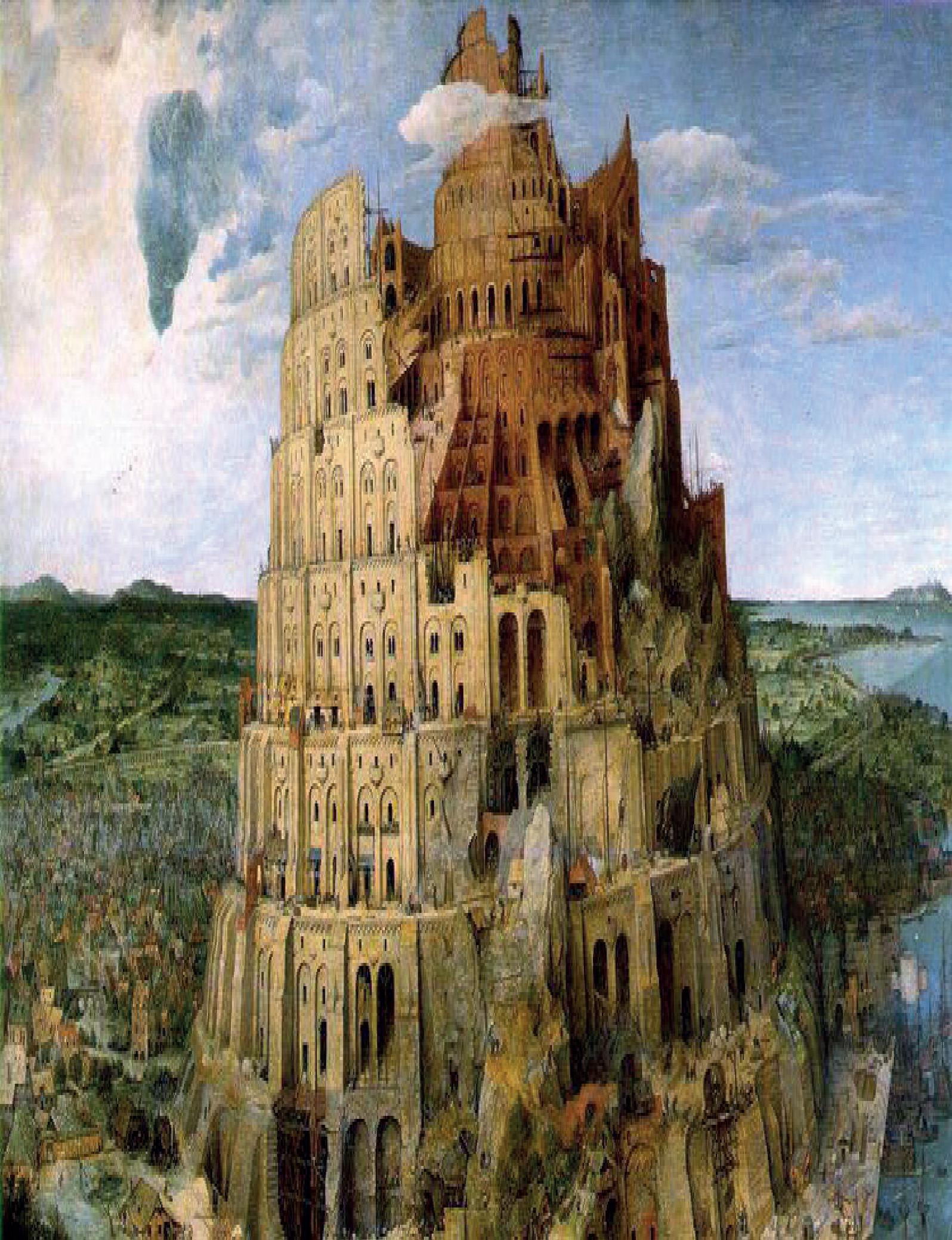
Tenant compte du cadre multilingue de la société corse, il est opportun de développer une politique considérant l'apprentissage du corse comme facteur d'intégration sur le territoire. La langue corse est également à appréhender comme un lien linguistique avec les autres territoires de l'espace italo-roman.



Organisation de la politique linguistique

- Mettre en place la planification linguistique
- Obtenir le statut de Co officialité
- Désigner un Conseiller exécutif en charge exclusivement de la langue
- Créer un Institut linguistique
- Encourager, accompagner, valoriser toute action, tout projet participant d'un réel développement du bilinguisme français/corse
- Encourager la prise en considération du cadre multilingue de la société corse.
- Considérer l'apprentissage de la langue corse comme facteur d'intégration sur le territoire





Tour de Babel, Pieter Bruegel, Kunsthistorisches Museum, Vienne

AIELLO Antoine (Université de Corse), **ANCHETTI** Pierre (Collège des Organisations patronales de Corse), **ANDREANI** Christian (Collège des associations de promotion de la musique et du chant, les compositeurs et créateurs de musique), **ANGELETTI** André (Collège des organisations représentatives des exploitants agricoles en Corse), **ARNAUD-SUSINI** Marie-Ange (Personnalité qualifiée au titre de la section de l'environnement et du cadre de vie) **BARBÉ** Michèle (Maison de l'architecture), **BATTESTINI** Antoine (Représentant des pêcheurs), **BATTESTINI** Jean-Pierre (Collège des syndicats de salariés, CGT), **BIAGGI** Michèle (Collège des syndicats de salariés, FO), **BOSSART** Patrice (Collège des syndicats de salariés, CGT), **BRIGNOLE** Jean (Collège des syndicats de salariés, STC), **CASABIANCA** François (Personnalité qualifiée au titre de la section de développement économique et social et de la prospective), **CASANOVA** Mathieu (Sauvegarde et transmission de la mémoire combattante de la Nation), **CESARI** Alexandra (Collège des syndicats de salariés, CGT), **CESARI-ACKER** Véronique (Collège des syndicats de salariés, STC), **CHOURY** Hyacinthe (Collège des centres d'hébergement et de réinsertion sociale), **COLOMBANI** Joseph (Collège des organisations représentatives des exploitants agricoles en Corse), **CLEMENTI** Jean-Pierre (Collège des syndicats de salariés, STC), **CUCCHI** Laetitia (UDAF 2A et 2B), **DAL COLLETO** Jean (Collège des Associations qui participent au rayonnement de la Corse à l'extérieur), **De PERETTI** Nicolas¹, (Union régionale de la Mutualité Française de Corse), **DIPERI** Bertrand (Collège des organisations patronales de Corse), **DUBREUIL-VECCHI** Hélène (Collège des associations d'éducation populaire agréées ayant pour objet la vie éducative), **FEDI** Marie-Jeanne (Collège des Associations de consommateurs exerçant leur activité en Corse), **FERACCI** Antoine (Collège des organismes agréés de mise en valeur et de gestion des espaces naturels et d'éducation à l'environnement), **FILIPPI** Bernard (Collège des créateurs en arts plastiques), **FRANCESCHI** Henri (Collège des organisations représentant les activités maritimes et aquacoles de Corse), **GIACOMONI** Léon (Collège des associations de promotion de la langue et de la culture corses), **GODINAT** Jean-Pierre (Collège des associations assurant la transmission, la défense et la valorisation du patrimoine immatériel insulaire), **GIANNI** Jean-Jacques (Collège des organismes de protection et de mise en valeur du milieu montagnard), **GIUDICELLI** Jean-Pierre (Collège des troupes de théâtre), **LOTA** René² (Collège des associations et sociétés archéologiques et les associations de protection et de mise en valeur du patrimoine, du patrimoine architectural et monumental), **LUCIANI** Denis (Collège des représentants des parents d'élèves des écoles publiques et privées), **LUCIANI** Jean-Pierre (Collège des syndicats de salariés, STC), **MARCAGGI** Paul (Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse), **MARCELLINI-NICOLAI** Marie-Désirée (Collège des syndicats de salariés, STC), **MARTINELLI** Jean-Charles (Chambre régionale des métiers et de l'artisanat), **MATTEI** Jean-Toussaint (Collège des syndicats de salariés, CFDT), **MAUPERTUIS** Roger (Représentant des chasseurs), **MINEO** Fabien (Collège des syndicats de salariés, FSU), **MONDOLONI** Marie-Madeleine (Centre de formation des apprentis), **MONDOLONI** Rosine (Collège des associations agréées et habilitées de protection de la nature), **NICOLAI** Louise (Collège des organisations représentant les petites et moyennes entreprises artisanales de Corse), **NICOLI** Marie-Jeanne (Collège des centres culturels pluridisciplinaires et structures associées labellisées), **NINU** Marc (Délégation régionale de la chambre nationale des professions libérales de la Corse), **NOVELLA** Christian (Collège des associations agréées et habilitées de protection de la nature), **O'BINE** Pat (Collège des écoles de danse), **OLLANDINI** Jean-Thomas (Collège des syndicats professionnels de transporteurs), **PANTALONI-BARANOVSKY** Julie (Représentation des personnes âgées et handicapées), **PAQUET** Stéphane (Chambre régionale d'agriculture), **PASQUALI** François Laurent (Collège des organisations représentatives des exploitants agricoles en Corse), **PELLEGRIN** Dominique (Collège des syndicats représentatifs d'enseignants en Corse), **RIUTORT** Jean-Jacques (Collège des organismes de protection et de gestion du littoral et du milieu marin), **ROYER** Vincent (Collège des syndicats de salariés, UNSA), **RUBINI** Pierre-Jean (CRESS Corsica), **SALDUCCI** Valérie, (Personnalité qualifiée au titre de la section culture, langue corse et éducation), **SALVATORI** Marie-Josée (Collège des syndicats de salariés, CFDT), **SALVATORINI** Patrick (Collège des Associations d'enseignement de la langue corse), **SANTINI** Marcel (Collège des syndicats de salariés, FO), **SANTONI** Pierre (Comité régional olympique et sportif- CROS Corse), **SAVELLI** Jean-Pierre (Collège des associations de promotion du cinéma et du cinéma corse), **TROJANI** Paul (Collège des organisations représentant les entrepreneurs et artisans du BTP de Corse), **VENTURI** Alain (Collège des organisations représentant les activités et professions touristiques en Corse).

1 En remplacement de Dominique BALDACCI

2 En remplacement de Joseph CESARI

Conception / Réalisation : Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESECC)

Sous la direction de Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESECC

Contributions écrites : les conseillers du CESECC

Administration : C. AGOSTINI, J. DEFENDINI, M GUGLIELMI, H. MURATI, F.-J. SCANAVINO

Crédits photos : Adobe stock, M. Barbé

Mise en page : H.M.



Conseil Économique Social Environnemental et Culturel de Corse

CESEC Courriel : presidence.cesec@isula.corsica
Palazzu Lantivy- BP 414 Web : www.isula.corsica/cesec/
20 183 Aiacciu Tél. : 04 20 03 95 10 – Fax : 04 20 03 96 55



Télécharger les rapports et les avis du CESEC de Corse sur le site www.isula.corsica/cesec/